Analyse situationnelle de la perception des parents et des jeunes sur la pratique du mariage des enfants dans le département de Mirriah

élaboré par GRADE Africa

en collaboration avec le Réseau des Jeunes Ambassadeurs pour la SR/PF et l'ONG SOS Femmes et Enfants Victimes des Violences Familiales

dans le cadre du projet

« Comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger »







Ces travaux ont été réalisés grâce à une subvention du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), établi à Ottawa, au Canada.

Ce projet bénéficie également de l'appui technique du Réseau des Jeunes Ambassadeurs pour la Santé reproductive et la Planification familiale (sensibilisation et formation) et de l'ONG Femmes et Enfants Victimes de Violence Familiale (prise en charge des cas de violence et sensibilisation) avec lesquels GRADE Africa travaille en consortium. Nous tenons à saluer la qualité de notre collaboration.

Par ailleurs, nous travaillons avec divers autres acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dont l'appui nous est crucial. Il s'agit essentiellement des ministères en charge de l'éducation, de la santé et de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant ainsi que leurs services techniques déconcentrés au niveau de la région de Zinder. Nous mentionnons les autorités départementales et communales, ainsi que les chefs traditionnels et religieux qui nous reçoivent dans les villages. Qu'ils trouvent ici l'expression de nos remerciements.

Les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ni de son Conseil des gouverneurs.

Citation recommandée

Malam Souley S., Nouhou AM., Amani H., Aboubacar Chaibou N. [2021], « Analyse situationnelle de la perception des parents et des jeunes sur la pratique du mariage des enfants dans le département de Mirriah », Document de travail, Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement.

Table des matières

		ableaux	
	Liste des g	raphiques	5
		récutif	
ı.	Introdu	ıction	13
2.	Bref ap	erçu sur le projet	13
3.		ifs et méthodologie de l'enquête	
4.		ement et formation des agents enquêteurs	
5.	Collect	e des données sur le terrain	17
Z	Duincin	aus vágultata	10
		aux résultatsuation économique et sociale des localités couvertesuation économique et sociale des localités couvertes	
	6.1.1.	Infrastructures socioéconomiques	
	6.1.1. 6.1.2.	Activités économiques	
		ractéristiques des ménages	
	6.2.1.	Structure des ménages	
	6.2.1. 6.2.2.	Transfert des fonds au profit des ménages	
	6.2.3.	Situation alimentaire des ménages	
	6.2.3. 6.2.4.		
		Moyens de transport et autres biens des ménagesractéristiques sociodémographiques des adolescents et leurs perception	
		racteristiques sociodemographiques des adolescents et leurs perception le d'enfants	
	6.3.1.	Age actuel des répondants	
	6.3.1.	Lien de parenté avec le chef du ménage	
	6.3.2.	Situation matrimoniale	
	6.3.4.	Survie des parents, mariage, scolarisation et socialisation des adolescents	
	6.3.5.	Exercice des activités génératrices de revenu et participation communautaire	
	6.3.5. 6.3.6.		
	6.3.6. 6.3.7.	Caractéristiques sociodémographiques du 1 ^{er} responsable de l'adolescent	
	6.3.7. 6.3.8.	Conséquences du mariage d'enfants	
	6.3.6. 6.3.9.		
	6.3.7. 6.3.10.	Recommandations des adolescents pour prévenir le mariage d'enfants	
	6.3.11.	Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives	
	6.3.11.	Sources d'informations sur les méthodes contraceptives	
	6.3.12.	Vision des adolescents en matière de lutte contre le mariage d'enfants	
		Violences associées au mariage d'enfantsractéristiques sociodémographiques des parents et leurs perceptions su	43 la
		d'enfantsd's sociodemographiques des parents et leurs perceptions su	
	6.4.1.	Caractéristiques sociodémographiques des parents	
	6.4.2.	Parades des parents au moment de leur premier mariage	 16
	6.4.3.	Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage	43 44
	6.4.4.	Perceptions des parents sur le mariage d'enfants	
	6.4.5.	Raisons de la persistance de la pratique du mariage d'enfants	
	6.4.6.	Conséquences du mariage d'enfants selon les parents	
	6.4.7.		
	6.4.7. 6.4.8.	Recommandations des parents pour prévenir le mariage d'enfants	
		Perception des parents sur les droits des enfants	
	6.4.9.	Connaissance des pratiques contraceptives par les mères/tutrices	
	6.4.10.	Sources d'informations des mères/tutrices sur les méthodes contraceptives,	
	6.4.11.	Utilisation des pratiques contraceptives par les mères/tutrices des adolescents	55
	7	Conducion	F 4

Liste des sigles et abréviations

AGR: Activités génératrices de revenu

CDE: Convention relative aux droits des enfants

CE1: Cours élémentaires première année **CE2**: Cours élémentaires deuxième année

CI: Cours d'initiation **CM**: Chef de ménage

CM1: Cours moyen première année **CM2**: Cours moyen deuxième année

CP: Cours préparatoires

CRDI: Centre de recherches pour le développement international

CS: Case de santé

CSI : Centre de santé intégré **DIU** : Dispositif intra-utérin

EDSN : Enquête démographique et de santé du Niger **FEVVF** : Femmes et enfants victimes de la violence familiale

INS: Institut national de la Statistique IST: Infections sexuellement transmissibles

Km: Kilomètre

MAEP: Mini-adduction d'eau potable

MAMA: Méthode d'allaitement maternel et d'aménorrhée

NB: Notez bien

NIGELEC : La nigérienne de l'électricité

OASIS: Organizing to advance solutions in the Sahel

ODK: Open data kit

ONG: Organisation non gouvernementale

PF: Planification familiale

PME: Prévention du mariage d'enfants

RENALOC: Répertoire national des localités

RGP/H: Recensement général de la population et de l'habitat

RJA/SR/PF: Réseau des jeunes ambassadeurs pour la santé reproductive et la planification familiale

SAS : Sondage aléatoire simple **SSR** : Santé sexuelle et reproductive

TP: Travaux publics

UBT : Unité de bétail tropical

VIH: Virus d'immunodéficience acquise

ZD: Zone de dénombrement

Liste des illustrations

Liste des tableaux	
Tableau I : Groupes-cibles des entretiens qualitatifs et outils de collecte	
Tableau 2 : Répartition du nombre de ménages à enquêter par commune	15
Tableau 3 : Infrastructures socioéconomiques de la zone d'intervention	
Tableau 4 : Activités économiques les plus importantes dans la zone d'intervention	
Tableau 5 : Activités économiques les plus importantes pour les femmes	
Tableau 6 : Activités économiques les plus importantes pour les hommes	
Tableau 7 : Taille moyenne des ménages par commune	
Tableau 9 : Proportion (%) des ménages donc au moins un des membres est en migration	
Tableau 10 : Nombre moyen d'animaux par ménage selon la commune et l'espèce animale	
Tableau II: Nombre moyen d'UBT par ménage selon la commune	
Tableau 12 : Répartition (%) des ménages selon leur situation alimentaire	
Tableau 13 : Répartition (%) des ménages selon les moyens de transport et autres biens possédés	
Tableau 14: Répartition (%) des adolescents par tranche d'âge et par sexe	
Tableau 15 : Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le lien de parenté avec le CM	
Tableau 16: Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le statut matrimonial	26
Tableau 17 : Survie des parents et mariage des enfants	
Tableau 18 : Fréquentation scolaire et milieu de socialisation	
Tableau 19 : Proportion (%) des adolescents selon leur position vis-à-vis de l'emploi et de revenu	
Tableau 20 : Répartition (%) des adolescents selon les caractéristiques sociodémographiques du premier responsable	
Tableau 21 : Connaissance des adolescents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales	
Tableau 22 : Proportion (%) des adolescents selon les mesures de prévention du mariage d'enfants proposées	38
Tableau 23 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les adolescents	
Tableau 24 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les adolescents	
Tableau 25 : Sources d'informations des adolescents sur les méthodes contraceptives	
Tableau 27 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents	
Tableau 28 : Perception des adolescents autour de la question du mariage d'enfants	
Tableau 29 : Répartition (%) des adolescents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées	
Tableau 30 : Caractéristiques et circonstances du mariage des parents	
Tableau 31 : Expériences personnelles des parents sur le premier mariage	
Tableau 32 : Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage	
Tableau 33 : Connaissance des parents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales	
Tableau 34 : Raisons de la persistance du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs	
Tableau 35 : Conséquences du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs	
Tableau 36 : Position et recommandations des parents en matière de lutte contre le mariage d'enfants	
Tableau 37 : Perception des parents autour des droits des enfants	
Tableau 38 : Répartition (%) des parents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées	
Tableau 39 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les mères/tutrices	
Tableau 40 : Utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices	55
Lists des montières	
Liste des graphiques	
Figure 1 : Contraintes/problèmes actuels de la zone d'intervention sur le plan éducatif	
Figure 2 : Contraintes/problèmes actuels de la zone d'intervention sur le plan sanitaire	
Figure 3: Proportion (%) des ménages disposant d'au moins un animal	
Figure 4: La classe la plus élevée atteinte par les adolescents interrogés	
Figure 5 : Principales AGR exercées par les filles	
Figure 7 : Age minimum légal au mariage pour les filles et les garçons selon les filles interrogées	
Figure 8 : Age minimum légal au mariage pour les filles et les garçons selon les garçons interrogées	
Figure 9 : Répartition (%) des filles interviewées selon les raisons de la persistance du mariage d'enfants évoquées	
Figure 10 : Répartition (%) des garçons interviewés selon les raisons de la persistance du mariage d'enfants évoquées	
Figure 11 : Proportion (%) des filles répondantes selon leur connaissance des conséquences du mariage d'enfants	
Figure 12 : Proportion (%) des garçons répondants selon leur connaissance des conséquences du mariage d'enfants	
Figure 13: Proportion (%) des adolescents ayant subi la violence dans le processus de mise en couple	
Figure 14 : Classe la plus élevée atteinte par les parents des adolescents	
Figure 15 : Classe la plus élevée atteinte par les conjoint (e)s des parents des adolescents	
Figure 16: Avis des parents sur l'âge minimum légal en deçà duquel une fille ne doit pas se marier	
Figure 17: Avis des parents sur l'âge minimum légal en deçà duquel un garçon ne doit pas se marier	49
Figure 18 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les mères/tutrices	
Figure 19 : Sources d'informations des mères/tutrices sur les méthodes contraceptives	
Figure 20 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices	55

Résumé exécutif

Le onsortium GRADE Africa – RJA/SR/PF – SOS FEVVF a bénéficié du Financement du CRDI pour la mise en œuvre du projet de recherche/action intitulé « Comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger ».

Le projet vise à réduire l'ampleur du mariage des enfants pour prévenir les violences associées à cette pratique et promouvoir la santé reproductive des adolescents (filles et garçons) de 10 - 19 ans. Le modèle d'intervention s'appuie sur l'approche par les capabilités développée par A. Sen et combine la création d'un environnement propice aux échanges intergénérationnels, la capacitation des adolescents et l'identification des opportunités économiques pouvant permettre aux enfants d'échapper au mariage.

Les résultats attendus du projet sont :

Pour les filles :

- L'âge au premier mariage est retardé d'un an pour les filles ;
- La proportion des filles victimes des violences physiques ou verbales dans le cadre de leur mise en couple est divisée par 2 ;
- La proportion des filles qui décident elles-mêmes du moment de leur mariage est multipliée par 2 ;
- La proportion des filles qui choisissent leurs conjoints est multipliée par 2 ;
- La proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées exerçant une activité sociale ou génératrice des revenus est multipliée par 2.

Pour les garçons :

- L'âge au premier mariage est retardé d'au moins deux ans pour les garçons ;
- La proportion des garçons qui décident eux-mêmes du moment de leur mariage a triplé ;
- La proportion des garçons âgés de 15-19 ans non mariés a doublé.

Pour évaluer les indicateurs associés à ces résultats, deux enquêtes ont été prévues : une enquête de base permettant d'établir une situation de référence (Enquête Baseline) et une enquête finale visant à évaluer l'impact de l'intervention (Enquête End-line).

Le présent rapport porte sur la Baseline. Sa méthodologie a privilégié une investigation mixte incluant les approches qualitatives (entretiens individuels et discussions de groupe) et quantitatives (administration des questionnaires). Les groupes-cibles comprennent les adolescents eux-mêmes (cible principale), leurs parents, les leaders communautaires locaux (religieux et coutumiers) et les responsables des services techniques déconcentrés œuvrant dans le domaine de l'enfance (santé et éducation).

L'échantillonnage est basé sur la formule de Schwartz et l'utilisation du RENALOC établi par l'INS à l'issue du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH/2012).

A l'issue de la collecte, tous les 30 villages programmés ont été visités et tous les 750 ménages initialement prévus ont été effectivement enquêtés. L'enquête a touché 1216 adolescents (515 garçons et 701 filles) et 1028 parents ou tuteurs (617 mères/tutrices et 411 pères/tuteurs). Toutefois, les statistiques n'ont pas été calculées sur la base de l'échantillon, mais ont été plutôt pondérées.

Situation économique et sociale des localités couvertes

Les principales infrastructures socioéconomiques disponibles dans la zone sont par ordre d'importance : le réseau de téléphonie mobile, la source d'eau potable, l'école primaire et la banque céréalière respectivement présentes dans 80%, 70%, 63,3% et 40% des localités concernées. A l'opposé, l'électricité, le marché, le collège et les structures sanitaires y sont moins présents voire rares. Ils ne couvrent que respectivement 3,3%, 6,7%, 13,3% et 23,3% des localités.

L'éloignement des infrastructures et la pauvreté de masse se hissent au rang des principales contraintes. L'éloignement a été cité par 60% et 63,3% des chefs de village respectivement comme handicap à la jouissance des services scolaires et des services sanitaires. De même, trois chefs de village sur cinq (60%) et plus de la moitié (53,3%) des chefs de villages ont respectivement évoqué les coûts insupportables des services sanitaires et la pauvreté qui obèrent les capacités des parents à soutenir l'éducation de leurs enfants.

De façon générale, l'agriculture est la première activité économique la plus importante pratiquée par les populations locales selon plus de huit chefs de village sur dix (83,4%). Plus de la moitié des chefs de village (53,3%) cite l'élevage comme la deuxième activité la plus importante tandis qu'un tiers des chefs de village (33,3%) cite le petit commerce parmi les activités les plus pratiquées dans leurs localités.

Caractéristiques socioéconomiques des ménages

Dans l'ensemble, en moyenne, chaque ménage compte 6,8 habitants. Cet indicateur est plus élevé dans les deux communes d'intervention à savoir Gouna (7 habitants par ménage) et de Hamdara (7,3 habitants par ménage).

Près de deux ménages sur cinq (38,2%) comptent au moins un membre migrant. Dans la commune de Kolleram, au moins un membre est en migration dans plus de huit ménages sur dix (81,1%) contre 32,4% à Dogo, 34,7% à Gouna et 39,8% à Hamdara.

Moins d'un tiers des ménages (30,4%) bénéficient de transfert des fonds. Cette proportion varie de 16,2% à Dogo à 62,3% à Kolleram. En général, les communes où la migration est plus fréquente sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier de cet appui.

Près de neuf ménages sur dix (89,1%) possèdent au moins un animal domestique. Cette proportion dépasse 80% dans toutes les communes. Les deux communes d'intervention constituent avec Kolleram les localités qui ont proportionnellement plus des ménages possédant au moins un animal domestique.

Les espèces les plus possédées sont les caprins et les poules/coqs avec les moyennes respectives de 3,6 et 3,4 par ménage. En convertissant l'ensemble des animaux possédés en Unité du Bétail Tropical (UBT), on s'aperçoit que, exception faite pour la commune de Gaffati, la possession moyenne tourne autour de l'équivalent d'une seule UBT.

Par ailleurs, près de neuf ménages sur dix (88,5%) déclarent avoir des stocks de céréales ou attendent des nouvelles récoltes et plus de la moitié (52,7%) de ceux qui n'en disposent déclarent avoir des moyens pour s'en approvisionner. Par contre, pour l'écrasante majorité des ménages (93,8%), les stocks, les récoltes attendues ou les moyens pour couvrir les besoins alimentaires sont insuffisants. Dans 87,3% des cas, ces moyens ne permettent de couvrir qu'au plus 5 mois.

Les ménages possèdent aussi de téléphone portable, de charrette et de panneau solaire dans les proportions respectives de 55,6%, 41,5% et 10,2%. Par contre, les voitures et les groupes électrogènes sont quasi-inexistants.

Caractéristiques sociodémographiques des adolescents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Parmi les adolescents interrogés, 91,6% des garçons et 83,3% des filles sont âgés de moins de 18 ans. Plus de sept filles interrogées sur dix (72,5%) sont soit filles ou petites-filles du chef de leur ménage d'appartenance. Un peu moins d'un quart (24%) déclarent être épouses de leur chef de ménage. La quasi-totalité des garçons interrogés (95,3%) ont déclaré être fils ou petit-fils du chef de ménage.

La majorité des adolescents (99,1% des garçons et 71,5% des filles) interrogés se déclarent célibataires. Les 27,9% des filles sont mariées (dont 26% n'ont pas de coépouse). Chez les filles, le mariage intervient même avant l'âge de 15 ans. Cependant, sa fréquence augmente avec l'âge puisqu'elle est de 2,2% chez les moins de 15 ans, 53,2% chez les 15 -17 ans et 81,3% chez les 18 ans et plus.

A la question de savoir si leur père géniteur est encore en vie, 91,8% des filles et presque autant de garçons (91,7%) répondent par l'affirmative. Cette proportion est davantage plus importante quand on considère la mère biologique. Elle est de 94% chez les filles et 95,8% chez les garçons.

Pour la quasi-totalité des filles (98,4%) mariées, le mariage est intervenu avant l'âge de 18 ans dont 48,6% avant l'âge de 15 ans. Aucun cas de mariage des garçons avant 15 ans n'a été constaté. Toutefois, près de la moitié (47,9%) d'entre eux sont mariés à un âge variant entre 15 et 17 ans.

Cependant, de façon inattendue, 95,2% des filles et 56,7% des garçons ont déclaré avoir décidé de l'âge auquel ils se sont mariés. En plus, 89,5% des filles et 92,8% des garçons ont affirmé avoir choisi euxmêmes leurs conjoint(e)s. Pour les garçons ayant déclaré n'avoir pas choisi eux-mêmes leurs conjointes, le mariage relève exclusivement des arrangements entre les deux familles sans leur consentement. Ce mode de mise en couple concerne 46% des filles mariées. Toujours chez les filles, des arrangements entre les parents suivis du consentement sont relevés dans 32,6% des cas et les promesses de parents dans 21,4% des cas.

Aussi bien dans la perception des filles que dans celle des garçons, la décision de marier une fille revient soit aux deux parents/tuteurs conjointement (selon 48,8% des filles et 36,5% des garçons) soit au père/tuteur uniquement (selon 41,5% des filles et 43,3% des garçons). Quant à la décision de marier un garçon, elle incombe prioritairement au père/tuteur seul selon 44,6% des filles et 50,2% des garçons. Toutefois, approximativement un tiers des adolescents pensent que cela doit être une décision concertée des deux parents.

Moins de la moitié (46,7%) des filles ont fréquenté l'école contre 63,7% des garçons. La quasi-totalité (99,5% des filles et 96,7% des garçons) de ceux qui sont scolarisés n'a pas dépassé le niveau secondaire premier cycle. En plus, parmi ceux qui ont été à l'école, seuls 72,8% des garçons et 50,8% des filles fréquentent encore les établissements scolaires. La transition du primaire vers le secondaire constitue le goulot d'étranglement.

Les raisons des déperditions scolaires les plus citées par les filles sont l'insuffisance de travail (27,1%), l'éloignement de l'école (19,9%), le mariage (17,5%), les charges du travail familial (11,5%) et le manque de famille d'accueil une fois qu'elles quittent leur village d'origine (11%). Les garçons ont également évoqué l'insuffisance des résultats académiques (35%) suivie des raisons telles que les maladies, les études coraniques, etc. (29,3%) et de l'éloignement de l'école (12,8%).

Pour les filles ayant déclaré avoir effectué un travail au cours des 7 derniers jours, dans près de neuf cas sur dix (88,1%), le travail se résume aux tâches domestiques traditionnellement dévolues aux femmes et à l'exercice des petits commerces. Chez les garçons, il faut noter la prééminence des activités payées à la tâche (34,2%) et des travaux ménagers ou domestiques (19%). Aussi bien pour les filles (75,7%) que pour les garçons (67,1%), ces activités s'exercent occasionnellement et ne sont pas payées dans la majorité des cas (69,6% chez les filles et 75,5% chez les garçons).

Près de huit jeunes sur dix (79,2% des filles et 78,2% des garçons) n'exercent aucune AGR. Moins de trois adolescents exerçant les AGR sur dix (25,9% des filles et 27,9% des garçons) ont la faculté de décider de l'affectation de revenu qu'ils en tirent. Pour les autres, dans plus des huit dixièmes des cas (83,2% chez les filles et 84,6% chez les garçons), ce sont les deux parents/tuteurs qui en décident.

Les principales AGR exercées par les filles sont le petit commerce (28%) et la vente des galettes et des beignets (26,8%). Le petit commerce et l'artisanat sont les AGR les plus fréquemment exercées par les garçons. Ces activités sont pratiquées par respectivement 32,8% et 16,3% des garçons.

Sur l'expérience de la vie associative des jeunes, 45,4% des filles et 58,5% des garçons participent régulièrement à des réunions de groupes ou d'associations. Les principaux types de réunions auxquelles ces jeunes participent sont i) les rencontres civiques, politiques ou syndicales (70,9% des filles et 83,8% des garçons), ii) les groupes de jeunes (60,7% des filles et 35% des garçons) et iii) les associations religieuses (13,3% des filles et 16,8% des garçons). Par ailleurs, 11,9% des filles participent aux associations féminines et 23,5% des garçons aux actions sociales et de bienfaisance.

Près de huit filles sur dix (79,3%) pensent qu'une fille doit se marier pendant qu'elle est âgée de 14 à 17 ans. Plus de trois garçons sur cinq (64,6%) partagent cette opinion. Environ sept filles sur dix (69%) et à peu près autant de garçons (70,4%) pensent que l'âge normal de mariage pour un garçon se situe dans l'intervalle 18-24 ans.

Selon 91,6% des filles et 88,2% des garçons, dans les faits, les parents marient souvent leur fille avant l'âge de 18 ans. Ces proportions sont respectivement de 57,1% et 30,4% en ce qui concerne le mariage des garçons. Pour plus de la moitié des filles (54,7%) et plus de huit garçons sur dix (85,6%), le mariage des garçons n'intervient jamais avant l'âge de 15 ans dans la localité alors que 44,8% des filles et 19,8% des garçons estiment que le mariage des filles avant leur 15ème anniversaire se pratique souvent.

Le niveau de connaissance de l'existence d'un âge minimum légal au mariage pour les filles est nettement plus important chez les garçons (88,1% contre 16,8% chez les filles) tandis que la connaissance de l'âge légal au mariage pour les garçons est faible aussi bien chez les filles (17%) que chez les garçons (8,2%).

Selon les filles, les principales raisons de la persistance du mariage d'enfants gravitent autour de la question de la préservation de l'honneur familial. Il s'agit d'éviter les grossesses illégitimes (32,6%), de l'effet d'imitation (18,6%) et de l'analphabétisme des parents (17,7%).

Quant aux garçons, ils placent l'analphabétisme des enfants eux-mêmes en première place (19,5%) suivi de la précocité de l'activité sexuelle (17,8%), du souhait d'éviter les grossesses illégitimes (14,6%), de l'analphabétisme des parents (12,6%) et du vœu d'éviter l'activité sexuelle prénuptiale (12,3%).

Les difficultés d'accouchement sont la conséquence du mariage d'enfants la plus connue par les adolescents. Elles ont été citées par 48,1% des filles et 67% des garçons. Outre cela, les filles ont plus fréquemment relevé les grossesses prématurées (32,5%), la prostitution (15,7%), le risque de mortalité maternelle (11,4%), le risque de fistule obstétricale (11,1%) et l'instabilité du couple (10,3%). De leur côté, les garçons sont proportionnellement nombreux à citer le risque de mortalité maternelle (26,6%), le risque de mortalité infantile (19%), l'instabilité du couple (16,6%), le risque de fistule obstétricale (13,4%) et les grossesses prématurées (13,3%).

Les actions recommandées par les adolescents pour lutter contre le mariage d'enfants portent essentiellement sur des actions de sensibilisation. Près de la moitié des filles (49,5%) préconise que cette sensibilisation s'adresse aux parents contre 37,9% des garçons. Pour 30,7% des garçons et 14,4% des filles, les enfants doivent être eux aussi visés par les activités de sensibilisation. Sensibiliser les leaders communautaires a été recommandé par 16% des filles et 9,4% des garçons alors que 22,5% des garçons et 15,3% des filles préconisent de mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille.

Moins d'une fille sur cinq (18,3%) et moins de trois garçons sur dix (28,1%) savent qu'il existe des méthodes permettant aux femmes d'éviter ou de retarder la grossesse.

Les méthodes les plus connues par les adolescents ayant déclaré connaître les méthodes contraceptives sont les pilules (39,5% des filles et 30,2% des garçons), les injectables (35,9% des filles et 32,3% des

garçons), les implants (24,1% des filles et 17,1% des garçons). Les méthodes traditionnelles ont été citées par 12,3% des filles et 7% des garçons.

Les méthodes dont les proportions les plus importantes des adolescents connaissent l'utilisation correcte sont la MAMA (99,8% des garçons et 28% des filles), le préservatif masculin (70,2% des garçons et 13% des filles), les gris-gris/amulettes (59,8% des garçons et 53,2% des filles), les injectables (59,7% des garçons et 29,2% des filles) et les implants (50,8% des garçons et 15,2% des filles).

Les sources d'information sur les pratiques contraceptives auxquelles les adolescents sont exposés sont essentiellement les causeries entre pairs (32,9% des filles et 20,4% des garçons) et les services publics (22,8% des garçons et 14,9% des filles).

Les méthodes les plus utilisées par les filles sont les injectables (64,5%), la pilule (49,7%) et les méthodes traditionnelles (36,7%). Les garçons vivant maritalement avec des femmes ont souligné que celles-ci utilisent surtout les injectables (56,4%), les méthodes traditionnelles (49,6%), l'implant (41,5%) et la pilule (23,7%).

Pratiquement tous les adolescents (94,5% des filles et 95,9% des garçons) sont totalement d'accord ou peu d'accord avec l'idée que le mariage d'enfants doit être banni. Outre cette assertion, une seule idée a été totalement partagée par plus de deux filles sur cinq. Il s'agit de celle relative à l'égalité des droits à l'éducation entre les filles et les garçons pour laquelle 41,9% des filles sont totalement d'accord.

Par contre, les garçons étaient totalement favorables à beaucoup d'idées émises à des proportions supérieures à 50% : bannir le mariage d'enfants (87,7%), requérir le consentement des filles avant de marier (86,4%), n'est pas décrocher les garçons de l'école pour les marier (81,8%) ainsi que les filles (73,9%) et la possibilité pour les jeunes de refuser le mariage non décidé par eux-mêmes (58,9%).

Une bonne partie des adolescents interrogés (53,6% des filles et 65,8% des garçons) affirment qu'il existe, au niveau local, des alternatives économiques susceptibles de permettre aux enfants d'échapper au mariage. Les alternatives les plus fréquemment évoquées par les filles sont i) aller à l'école ou en exode ou exercer des petits métiers (27,3%), ii) la couture (23%), iii) les travaux domestiques (19,8%) et iv) le commerce général (13,6%). Les garçons voient plutôt la couture (43,5%), le commerce général (35,6%), le jardinage (25,9%), la mécanique (21%), l'artisanat (13,3%), la menuiserie (12,7%) et la maçonnerie (11,5%).

La proportion des filles ayant vécu des actes de violence physique dans le processus de mise en couple est de 16,3% contre 0,7% pour les garçons. De même, 7,5% des filles ont subi la violence verbale contre 2,2% des garçons.

Caractéristiques sociodémographiques des parents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Près de trois mères/tutrices sur cinq (58%) sont âgées de moins de 40 ans. Cette proportion n'est que de 17% chez les pères/tuteurs d'adolescents. Plus de la moitié des pères/tuteurs (52,8%) sont âgés d'au moins 50 ans. Très peu des parents ont fréquenté l'école (8,3% des mères/tutrices et 12,1% des pères/tuteurs).

Aucune mère/tutrice n'a dépassé le premier cycle du niveau secondaire. Respectivement 70,2% et 29,8% d'entre elles ont atteint le niveau primaire et le niveau secondaire I. Le constat est similaire chez les pères/tuteurs puisque seuls 2,2% d'entre eux ont franchi le premier cycle secondaire. Pour 56,4% et 41,5% d'entre eux, les études se sont limitées respectivement au niveau primaire et au niveau secondaire premier cycle.

Plus de huit mères/tutrices (81,8%) sont mariées avant d'atteindre les 18 ans dont 46% avant l'âge de 15 ans. Cette proportion est de 47,9% chez les pères/tuteurs.

De l'avis des mères/tutrices, chez les anciennes générations, le mariage est beaucoup plus une affaire de cercle familial (61,2% des cas). Cet avis n'est pas partagé par les pères/tuteurs puisque près de neuf sur dix (88,2%) d'entre eux pensent ce sont les deux parents qui décident individuellement ou collectivement du mariage de leur fille.

Les parents des adolescents formaient des couples généralement très peu scolarisés : 4,4% des pères/tuteurs (respectivement 12% des mères/tutrices) ont déclaré que leurs épouses (respectivement époux) ont été à l'école. Bien qu'elle soit si faible, cette scolarisation ne dépasse presque pas le premier cycle secondaire aussi bien du côté des hommes que de celui des femmes. Là encore, la transition du primaire au secondaire constituait le goulot d'étranglement.

Environ trois parents sur cinq (58,2% des mères/tutrices et 60,1% des pères/tuteurs) déclarent qu'il existe un lien de sang entre eux et leurs premier(ère)s époux (ses).

Près des deux tiers (66,4%) des mères/tutrices et exactement huit pères/tuteurs sur dix (80%) ont évoqué que leur premier mariage relevait d'un choix individuel ou d'un arrangement entre les parents suivi de leur consentement.

Près de huit mères/tutrices sur dix (79,8%) estiment qu'une fille devrait se marier avant l'âge de 18 ans. Cet avis est aussi partagé par 76% des pères/tuteurs. D'ailleurs, pour près d'un père/tuteur sur cinq (18,9%), une fille doit se mettre en couple avant d'atteindre l'âge de 14 ans.

La proportion des parents qui conseilleraient aux filles de se marier avant leurs 18 ans est davantage importante (93,3% des mères/tutrices et 81,7% des pères/tuteurs). Plus de la moitié des mères/tutrices (51,4%) conseilleraient le mariage aux filles même avant l'âge de 15 ans contre 16,1% des pères/tuteurs. Les parents sont proportionnellement peu nombreux à penser que les garçons devraient se marier avant leur 18ème anniversaire (12,3% des mères/tutrices et 11,8% des pères/tuteurs) bien que près des trois cinquièmes des mères/tutrices (58,5%) et près d'un tiers des pères/tuteurs (32,6%) déclarent qu'ils le conseilleraient. Par ailleurs, il n'existe quasiment pas des parents qui exhorteraient les garçons à se marier avant l'âge de 15 ans (0,7% des mères/tutrices et 1,7% des pères/tuteurs).

L'existence de la loi sur l'âge minimum pour le mariage des filles est largement méconnue des parents puisque seulement 23,4% des mères/tutrices et 25,5% des pères/tuteurs déclarent la connaître. Le constat est le même quant à l'existence de l'âge minimum au mariage pour les garçons qui n'est connue que par 23,8% des mères/tutrices et 20,9% des pères/tuteurs.

Globalement, les parents évoquent quatre principales raisons qui enracinent le mariage d'enfants :

- Le souci d'éviter les grossesses illégitimes (42,7% des mères/tutrices et 24,6% des pères/tuteurs),
- L'analphabétisme des parents (31,7% des mères/tutrices et 38,8% des pères/tuteurs),
- La précocité de l'activité sexuelle (18,4% des mères/tutrices et 36,9% des pères/tuteurs),
- L'analphabétisme des enfants notamment souligné par 25,7% des pères/tuteurs.

Toutes ces quatre raisons pivotent autour de l'éducation et de la préservation de l'honneur familial. Les conséquences du mariage d'enfants les plus connues par les parents sont i) les difficultés d'accouchement (66,7% des mères/tutrices et 91% des pères/tuteurs), ii) les grossesses prématurées (54,4% des mères/tutrices et 32,3% des pères/tuteurs), iii) le risque de mortalité maternelle (22% des mères/tutrices et 62,6% des pères/tuteurs) et iv) le risque de mortalité infantile (16,8% des mères/tutrices et 52,1% des pères/tuteurs).

Les préoccupations relatives aux rapports genre (vulnérabilité aux violences basées sur le genre, perpétuer les inégalités genre ou maintenir la femme dans un statut inférieur) sont quasiment absentes.

L'écrasante majorité des parents se déclarent favorables à la lutte contre le mariage d'enfants (86,7% des mères/tutrices et 85,3% des pères/tuteurs). En ce sens, ils recommandent essentiellement d'entreprendre des actions de sensibilisation à l'endroit des deux parents (selon 70% des mères/tutrices et 83,9% des pères/tuteurs), des enfants (15,3% des mères/tutrices et 59,8% des pères/tuteurs) ainsi que les leaders communautaires (24,5% des mères/tutrices et 38,39% des pères/tuteurs). En outre, près de la moitié (45,3%) des pères/tuteurs préconisent de mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille.

La pratique du mariage d'enfants doit être bannie selon 93,6% des mères/tutrices et 92,5% des pères/tuteurs. Environ neuf mères/tutrices sur dix (88,2%) estiment qu'il existe, au niveau local, des opportunités pouvant servir de bouclier contre le mariage d'enfants. Cette proportion est davantage importante chez les pères/tuteurs (93,2%).

Comme alternatives au mariage précoce, les mères/tutrices ont principalement évoqué i) l'école ou école coranique, la mise à disposition d'un fonds de commerce, l'encadrement des jeunes, etc. (36%) ; ii) les travaux domestiques (28,6%) ; iii) la couture (23,8%) ; iv) le commerce général (18,3%) et v) le jardinage (10,1%).

L'ordre n'est pas le même pour les pères/tuteurs : i) la couture (68%) ; ii) le jardinage (45,8%) ; iii) le commerce général (44,2%) ; iv) la mécanique (30,4%) ; v) l'artisanat (26,8%) et vi) la menuiserie (21%).

Moins de trois mères/tutrices sur cinq (56,6%) savaient qu'il existe des méthodes contraceptives au moment de leur premier mariage. Les méthodes modernes qu'elles connaissaient le plus sont la pilule (68,9%), les injectables (65,4%) et les implants (34,2%). Par ailleurs, on note une proportion importante (52,3%) des mères/tutrices ayant déclaré connaitre les méthodes traditionnelles (gris-gris/amulettes). Les principales méthodes dont elles savaient utiliser correctement sont l'abstinence (88,8%), les méthodes traditionnelles (71,8%), le DIU (65,7%), le préservatif féminin (58,3%), la méthode du calendrier (54,5%), les injectables (52,5%) et la pilule (51,7%)

Leurs principales sources d'informations sur les pratiques contraceptives sont les services publics (57,5%) et les causeries entre pairs (54,6%).

Seules 37,5% des mères/tutrices connaissant les pratiques contraceptives, à l'époque de leur premier mariage, y ont fait recours durant 5 ans après leur première mise en couple. Les méthodes utilisées sont essentiellement la pilule (59,5%), les injectables (46,7%) et l'implant (8,1%). A ces méthodes modernes, s'ajoutent les méthodes traditionnelles assez répandues dans le contexte local (53,9%).

Interrogées sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas recouru aux pratiques contraceptives, les mères/tutrices non utilisatrices ont essentiellement invoqué l'inexistence de ces pratiques à leur époque (29,4%), le manque de bons conseils en la matière (18,6%) et le fait d'être très jeunes (13,9%).

I. Introduction

En Afrique, la pratique du mariage d'enfants constitue l'un des pivots des enjeux démographiques et socioéconomiques puisqu'elle fait partie des soubassements de la fécondité, de la croissance rapide de la population et de l'explosion de la demande sociale. Aussi, par ses conséquences néfastes sur la santé, l'éducation et les perspectives de promotion économique et sociale, cette pratique induit l'érosion du capital humain.

Néanmoins, au Niger, plus des trois quarts (76%) des filles en sont victimes (INS Niger, 2012). Un large consensus semble se dégager autour de l'idée selon laquelle la pratique doit sa persistance aux contraintes économiques, aux iniquités genre et à la ténacité des pratiques et normes socioculturelles néfastes (Mara et al. 2017; WILDAF-AO 2017 et 2019; Billon, 2018; Diarra, 2019; OASIS Niger, 2019; etc.).

Pourtant, les connaissances des facteurs qui agissent en arrière-plan de la pratique sont encore parcellaires au Niger. Le projet « comprendre les normes et prévenir la pratique du mariage des enfants pour promouvoir la santé reproductive des adolescents au Niger » vise à répondre à ce souci tout en agissant sur le plan opérationnel.

2. Bref aperçu sur le projet

L'objectif principal du projet est de réduire l'ampleur du mariage des enfants pour prévenir les violences associées à cette pratique et promouvoir la santé reproductive des adolescents. De façon spécifique, il cherche à :

- Comprendre les normes et les pratiques autour du mariage des enfants et leurs liens avec la santé reproductive et les droits connexes des adolescents ;
- Dégager les liens entre le mariage des enfants et les violences faites aux jeunes filles en matière de santé sexuelle et reproductive et autres droits connexes (immaturité intellectuelle et physique, santé, éducation, violences physiques, perte d'opportunités futures, etc.);
- Renforcer les compétences et l'agencéité des jeunes filles pour promouvoir leurs initiatives individuelles ou collectives ;
- Développer un modèle pertinent pour prévenir le mariage des enfants et ses effets négatifs sur la santé reproductive et les droits connexes des adolescents.

Le projet explore les normes autour du mariage d'enfants et des violences associées à travers le cadre des capabilités originellement initié par A. Sen. Les privations et le déni de libertés de choix sont ici perçus comme une violence socialement construite qui se manifeste par le mariage des enfants.

Le projet propose alors de réhabiliter le contexte social et de renforcer l'agencéité des adolescents tout en élargissant leurs possibilités de saisir les opportunités économiques et sociales alternatives au mariage. La mise en œuvre du projet est fondée sur une approche participative requérant la collaboration entre l'équipe du projet et les acteurs locaux (adolescents et leurs parents, leaders communautaires, responsables des services techniques, etc.) pour non seulement sensibiliser la communauté sur les méfaits du mariage d'enfants et les conséquences d'une telle pratique sur la santé sexuelle et reproductive des adolescents, mais aussi et surtout prospecter des solutions endogènes.

La logique d'intervention du projet consiste à créer un environnement propice au dialogue entre générations, à renforcer la capacité de décision des adolescents et à recueillir leurs aspirations que nous appuierons techniquement et financièrement. Finalement, le modèle de solution est le suivant : [Environnement propice] + [Capacitation des adolescents] + [Opportunités économiques].

Les indicateurs-clefs sur la base desquels le succès du projet sera apprécié se rapportent à la capacité des jeunes à choisir leurs conjoints, à choisir le moment de leurs mariages, à se marier plus tardivement,

à vivre exempts de violences dans les couples, à améliorer leur santé reproductive et à exercer une activité génératrice de revenu ou à portée sociale.

Il s'agit essentiellement des indicateurs suivants :

Pour les filles:

- L'âge au premier mariage est retardé d'un an pour les filles ;
- La proportion des filles victimes des violences physiques ou verbales dans le cadre de leur mise en couple est divisée par 2 ;
- La proportion des filles qui décident elles-mêmes du moment de leur mariage est multipliée par 2 ;
- La proportion des filles qui choisissent leurs conjoints est multipliée par 2;
- La proportion des filles âgées de 15-19 ans non mariées exerçant une activité sociale ou génératrice des revenus est multipliée par 2.

Pour les garçons :

- L'âge au premier mariage est retardé d'au moins deux ans pour les garçons ;
- La proportion des garçons qui décident eux-mêmes du moment de leur mariage a triplé ;
- La proportion des garçons âgés de 15-19 ans non mariés a doublé.

3. Objectifs et méthodologie de l'enquête

L'investigation privilégie une méthode mixte combinant, outre la recherche documentaire, les approches qualitatives (entretiens individuels et discussions de groupe) et les approches quantitatives (enquêtes quantitatives et estimation des modèles statistiques).

Deux enquêtes ont été prévues dont la première, objet du présent rapport, s'appuie sur une même démarche méthodologique mixte (avec un volet quantitatif et un volet qualitatif).

Tableau I : Groupes-cibles des entretiens qualitatifs et outils de collecte

Techniques Consignes Consignes				
de collecte	Cibles	Outils	méthodologiques	
Entretiens individuels	 Jeunes filles et garçons (10-19 ans) Mères et pères des adolescentes 	- Grille d'entretien, entretien semi- structuré	 Interroger autant de filles que de garçons par village Autant de pères que de mères Le principe de saturation s'applique 	
Entretiens individuels approfondis	 Chefs coutumiers Leaders religieux Enseignants et agents de santé 	- Grille d'entretien, entretien ouvert	 Le chef du village est toujours interrogé I à 2 chefs religieux sont interrogés par village En l'absence d'école, plus d'agents de santé sont inclus En l'absence de centre de santé, plus d'enseignants sont inclus. 	
Discussions de groupe	 Jeunes filles et garçons (10-19 ans) Responsables des structures des jeunes et groupements féminins Animateurs locaux (griots, chanteurs, etc.) 	- Grille de discussion, fiche de synthèse	 - 6 à 10 personnes par focus group - Les groupes sont formés par rapport au sexe, à l'âge et au statut des personnes - Dans chaque, les discussions durent au maximum Ih30 mn - L'animation est faite en langue locale et audio-enregistré - Chaque focus group donne lieu à une synthèse écrite. 	

En ce qui concerne le volet quantitatif, la première étape méthodologique est l'estimation du nombre optimal des filles de 10-19 ans à interviewer. Il a été fait recours à la formule usuelle de Schwartz donnée par : $d = U_{\infty} \sqrt{\frac{P(1-P)}{n}}$ (I) où d'représente le degré de précision, n est la taille de l'échantillon représentatif, U_{∞} désigne le facteur qui exprime le niveau de confiance et le P la proportion d'un

indicateur-clef (variable d'intérêt) pertinent pour l'enquête à mener. Il vient que $d^2=U_\alpha^2\frac{P(1-P)}{n}$ (2) et finalement $n=\frac{U_\alpha^2P(1-P)}{d^2}$ (3). En se donnant une marge d'erreur de 5% et un niveau de précision de 3%, on a : $U_\alpha=$ 1,96 donc $U_\alpha^2=$ 1,96 $^2=$ 3,8416 et $d^2=$ 0,03 $^2=$ 0,0009.

Compte tenu des objectifs de l'étude, il a été considéré comme indicateur d'intérêt la proportion des femmes mariées avant l'âge de 15 ans. A l'issue de l'EDSN 2012, cette proportion était de 36,6% au niveau de la région de Zinder.

En introduisant ces données dans l'égalité (3), on obtient :
$$n = \frac{3,8416*0,366*0,634}{0.0009} = 990$$

Ainsi, environ 990 filles de 10-19 ans seront interviewées. Sous l'hypothèse qu'il y a, en moyenne, 1,3 femme de cette tranche d'âge par ménage, l'enquête concernerait 762 ménages à répartir et à sélectionner sur l'ensemble des 7 communes de la zone d'intervention du projet. Nous nous proposons d'arrondir ce nombre à 750 ménages.

Il convient de noter que les garçons de 10-19 ans sont également concernés par l'enquête. La démarche proposée est d'interviewer systématiquement tous les jeunes de 10-19 ans (filles et garçons) présents dans les 750 ménages sélectionnés, sous réserve de leur consentement ou du consentement de la personne habilitée. On espère couvrir approximativement autant de garçons que de filles.

Les communes seront partitionnées en zones de dénombrement (ZD). Au niveau de chaque ZD, il sera enquêté 25 ménages. Ainsi, l'enquête couvrira 30 ZD : 750/25.

La moitié des ZD à visitées ont été sélectionnées dans la zone d'intervention (communes de Gouna et de Hamdara) et l'autre moitié dans le site témoin. Aussi bien dans la zone d'intervention que hors zone d'intervention, il a été privilégié la méthode d'allocation proportionnelle à la taille des communes (nombre de ménages ordinaires). Les informations sur le nombre de ménages par commune sont rendues disponibles grâce au répertoire national des localités du Niger (RENALOC) dressé par l'Institut National de la Statistique (INS). Le tableau ci-dessous indique la répartition proposée :

Tableau 2 : Répartition du nombre de ménages à enquêter par commune

Commune	Nombre de ménages ordinaires	Nombre de ZD à couvrir	Nombre de ménages à enquêter
Dogo	14 809	5	125
Droum	14 102	5	125
Gaffati	5 964	2	50
Gouna	8 661	9	225
Hamdara	6 515	6	150
Kolleram	1 993		25
Zermou	4 560	2	50
Total	56 604	30	750

Au niveau de chaque commune, les ZD ont été sélectionnées au moyen d'une liste de nombres aléatoires étant donné qu'il existe une liste exhaustive de toutes les ZD du Niger par commune. Celleci est issue des travaux de la cartographie du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGP/H) de 2012, également réalisé par l'INS.

Une fois sélectionnées, ces 30 ZD ont fait l'objet d'un dénombrement préalable à l'aide d'une fiche de dénombrement conçue à cet effet. Le tirage des 25 ménages a été fait selon un Sondage Aléatoire Simple (SAS) et tous jeunes éligibles qui se trouvent dans les ménages tirés ont été enquêtés.

¹ Cette hypothèse est très proche de celle qui est généralement faite lors des enquêtes démographiques et de santé.

Le volet quantitatif a également concerné les chefs des ménages sélectionnés ainsi que les autres responsables (pères/mères/tuteurs/tutrices) des adolescents qui y vivent. Ainsi, les outils techniques suivants ont été conçus : questionnaire village, questionnaire ménage, questionnaire fille, questionnaire garçons, questionnaire mère et questionnaire père.

S'agissant du volet qualitatif (recherche formative), l'objectif visé est de saisir certains inputs socioanthropologiques non saisissables quantitativement, mais importants pour mieux cerner la perception des communautés locales sur le mariage précoce, notamment, les causes, les conséquences et les solutions envisageables. En effet, lorsqu'on aborde des sujets sensibles, les images, les non-dits, les gestuels, les références, les expressions faciales, les silences, etc. sont des éléments importants.

Ainsi, en sus des données quantitatives, des informations non quantifiables ont été recherchées via des entretiens semi-structurés avec les différentes parties prenantes en vue d'une meilleure compréhension des causes et des conséquences du mariage précoce ainsi que les solutions envisageables. Ces entretiens ont concerné les leaders communautaires, les responsables des services techniques, certaines mères d'adolescents ainsi que les adolescents eux-mêmes.

Les outils techniques conçus sont : guide d'entretien approfondi avec certaines mères/tutrices d'adolescents, guide d'entretien individuel avec les responsables des services éducatifs, guide d'entretien individuel avec les responsables des services sanitaires, guide de focus group avec les filles, guide de focus group avec les garçons et guide d'entretien individuel avec les leaders religieux.

4. Recrutement et formation des agents enquêteurs

L'enquête a concerné trente (30) villages. Il a été envisagé trois (03) équipes de collecte des données de cinq (05) agents enquêteurs chacune dont un (01) Chef d'équipe. Ainsi, au total, quinze (15) agents enquêteurs ont été mobilisés.

Leur formation a eu lieu dans les locaux d'Antenne régionale (Zinder) du Centre Culturel Franco-Nigérien (CCFN) sur la période allant du mardi 8 au samedi 11 décembre 2020.

Outre les agents enquêteurs (12) et leurs chefs d'équipe (3), cette formation concerne :

- Les quatre (04) membres de l'équipe technique centrale de GRADE Africa ;
- Deux membres de l'équipe régionale (Zinder) de GRADE Africa ;
- Deux membres de l'équipe régionale (Zinder) de l'ONG SOS FEVVF;
- Deux membres de l'équipe régionale (Zinder) de Réseau des JA/SR/PF.

Au cours des quatre (04) jours qu'a durés cette formation, il a été abordé :

- Les modalités pratiques (durée du contrat, rémunération, etc.) pour leur permettre de s'engager ou de ne pas s'engager.
- La présentation du projet (contexte, objectifs et résultats attendus, stratégie de mise en œuvre, méthodologie, populations-cibles, aspects éthiques, stratégie de mitigation des risques, etc.).
- Les principes éthiques en matière de recherche en sciences sociales (aspects généraux sur les questions éthiques en matière de recherche en sciences sociales, la protection des droits, de la vie privée et de l'intimité des enquêtés en particulier les groupes vulnérables, le consentement éclairé, le respect, la bienfaisance, la justice, la confidentialité, la neutralité, etc.).
- La manière dont il faut comprendre et administrer les outils qualitatifs ainsi que la gestion des évènements inattendus.
- Les principales qualités attendues d'un agent de terrain (dimensions les plus pratiques des aspects éthiques notamment la confidentialité, la neutralité, le tact, le timing et le respect de l'enquêté).
- La méthodologie de collecte des données quantitatives (échantillonnage, stratification, définition et typologie des ménages, procédure de sélection des ménages, répartition des ménages par commune, groupes-cibles, etc.).
- les outils techniques quantitatifs et les informations à rechercher par le biais de chacun d'eux.

- Les outils techniques qualitatifs et les informations à rechercher par le biais de chacun d'eux.
- Les généralités sur l'application ODK (Utilisation des tablettes pour la collecte des données).
- Fiche de dénombrement (procédures de tirage des ménages à enquêter)
- Les procédures de téléchargement et d'installation de l'application, de connexion au serveur du concepteur, de téléchargement des outils techniques, de renseignement, de modification, de sauvegarde et de transmission dans le serveur central ont été expliquées ;
- Des exercices de renseignement de tous les questionnaires quantitatifs dans l'application suivis de correction des erreurs et incohérences constatées ;
- Des exercices de traduction des outils en haoussa, langue nationale partagée par la quasi-totalité de la population de la zone d'intervention
- La fiche de consentement/assentiment
- La fiche de consentement pour les enregistrements audiovisuels
- Les critères de sélectionner des mères pour l'entretien individuel approfondi.

5. Collecte des données sur le terrain

Trois (03) axes de collecte des données ont été formés. Chacun de ces axes couvre dix (10) villages.

Axe I: Kwana, Illala Malam Abdou, Illala Malam Ali, Babba Chayya, Alkali Dan Gaya, Sabon Gari (commune de Hamdara), Kamtaswa Garin Ibrahim, Roumbiki (commune de Gaffati), Garin Gona Est et Garin Elhadji Maman (commune de Zermou).

Axe 2: N'Walla, Djallawa, Gourou Goudjia, Angoual Salah, Garin Tamdji (commune de Dogo), Sara, Kondo, Incharoua, Kiota 2 et Tchadi (commune de Droum).

Axe 3: Gatchira Saboua, Angoual Djibril, Garin Madi, Gueldo, Angoual Tarno, Angoual Barouma, Gatchira Bougagé, Karayé Haoussa, Daba (commune de Gouna) et Zongon Hamado (commune de Kolleram).

Chacune des trois (03) équipes s'est occupée d'un axe tant en ce qui concerne les aspects quantitatifs que qualitatifs. La collecte des données s'est étendue sur une durée d'un (01) mois allant du 13 décembre 2020 au 12 janvier 2021.

Dix (10) représentants des structures membres du Consortium ont assuré la supervision des opérations de collecte pour :

- Veiller au respect des principes éthiques et des valeurs socioculturelles contextuelles ;
- Corriger d'éventuels manquements à ce respect ;
- S'assurer que la procédure de dénombrement des villages et de sélection des ménages est rigoureusement respectée ou corriger d'éventuelles erreurs constatées ;
- S'assurer que tous les outils techniques sont renseignés convenablement ;
- Corriger d'éventuelles failles constatées dans l'administration des outils techniques ;
- S'assurer de la fonctionnalité des appareils mobiles et corriger d'éventuelles erreurs techniques ;
- Veiller à l'utilisation correcte des appareils mobiles et d'éventuelles erreurs constatées ;
- Veiller au respect des instructions données qui fondent la qualité d'un agent de terrain ;
- S'assurer que les outils sont correctement traduits en haoussa ou éventuellement contribuer à une meilleure traduction.

A l'issue de la collecte, tous les 30 villages programmés ont été visités et tous les 750 ménages initialement prévus ont été effectivement enquêtés. L'enquête a touché 1216 adolescents (515 garçons et 701 filles) et 1028 parents ou tuteurs (617 mères/tutrices et 411 pères/tuteurs).

En ce qui concerne les données qualitatives, il a été réalisé 50 entretiens (toutes catégories confondues) alors qu'il en a été initialement prévu 35.

6. Principaux résultats

6.1. Situation économique et sociale des localités couvertes

6.1.1. Infrastructures socioéconomiques

Les chefs de village ont été interrogés sur les infrastructures socioéconomiques de leurs localités. On s'est particulièrement intéressé à l'existence d'une école primaire, d'un collège, d'une case de santé ou d'un centre de santé intégré, d'un point d'eau potable, d'une source d'électricité, d'un marché, d'une banque céréalière et d'une couverture de réseau de téléphonie mobile. Les réponses fournies sont consignées dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Infrastructures socioéconomiques de la zone d'intervention

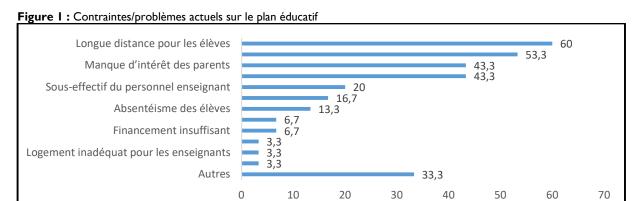
ableau 3 : Illifastructures socioeconomiques de la		Proportion
V a t il una faala animaina dana la villaga ?	Oui	63,3
Y-a-t-il une école primaire dans le village ?	Non	36,7
Sinon à qualle distance de situe l'égale animaine le alue	Moins de 3 Km	36,4
Sinon, à quelle distance se situe l'école primaire la plus	3 à 5 Km	36,4
proche ?	Plus de 5 Km	27,2
V a t il un collège done vetre village?	Oui	6,7
Y-a-t-il un collège dans votre village?	Non	93,3
	Moins de 5 Km	32,1
Sinon, à quelle distance se situe le collège le plus proche ?	5 à 10 Km	57,1
	Plus de 10 Km	10,7
Y-a-t-il une case de santé ou un centre de santé intégré	Oui	23,3
dans votre village ?	Non	76,7
Sinon, à quelle distance se situe la CS ou le CSI le plus	Moins de 5 Km	47,8
	5 à 10 Km	47,8
proche ?	Plus de 10 Km	4,4
Y-a-t-il un point d'eau potable (robinet, forage,	Oui	70,0
puits protégé ou MAEP, dans votre village ?	Non	30,0
Sinon à quelle distance se situe le point d'eau potable le	Moins de 3 Km	55,6
Sinon, à quelle distance se situe le point d'eau potable le	3 à 5 Km	33,3
plus proche ?	Plus de 5 Km	11,1
Y-a-t-il de l'électricité dans votre village ?	Oui	3,3
1-a-t-ii de l'electricite dans voti e village :	Non	96,7
V a t il un marché dans votre village ?	Oui	13,3
Y-a-t-il un marché dans votre village ?	Non	86,7
	Moins de 5 Km	30,8
Sinon, à quelle distance se situe le marché le plus proche ?	5 à 10 Km	53,8
	Plus de 10 Km	15,4
V a t il una hangua cáráaliàna dans vatra villaga ?	Oui	40,0
Y-a-t-il une banque céréalière dans votre village ?	Non	60,0
Sinon, à quelle distance se situe la banque céréalière la	Moins de 3 Km	22,2
	3 à 5 Km	50,0
plus proche ?	Plus de 5 Km	27,8
Y-a-t-il une couverture réseau de téléphonie mobile dans	Oui	80,0
votre village ?	Non	20,0
	Goudron	3,3
Quelle est la principale voie d'accès à votre village ?	Latérite	10,0
	Piste	86,7

Il ressort de ce tableau que les principales infrastructures socioéconomiques disponibles dans la zone sont par ordre d'importance : la couverture du réseau de téléphonie mobile, la source d'eau potable, l'école primaire et la banque céréalière respectivement disponibles dans 80%, 70%, 63,3% et 40% des localités concernées.

A l'opposé, l'électricité, le marché, le collège et les structures sanitaires sont moins présents voire rares dans la zone. Ils ne couvrent que 3,3%, 6,7%, 13,3% et 23,3% des localités visitées.

La littérature a permis de mettre en exergue l'intensité de la corrélation entre la pratique du mariage des enfants et la situation scolaire et sanitaire. Ainsi, lors de l'enquête, les chefs de village ont été

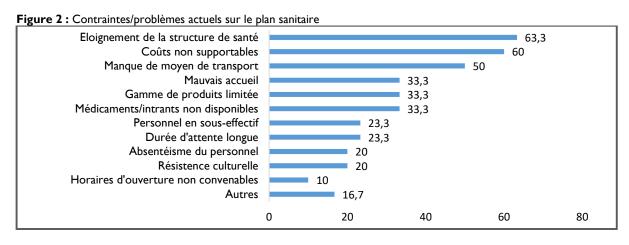
interrogés sur les principaux problèmes/contraintes auxquels leurs populations font face sur ce plan. Les graphiques I et 2 ci-dessous présentent la quintessence des réponses données.



Aussi bien sur le plan scolaire que sur le plan sanitaire, l'éloignement des infrastructures et la pauvreté des familles s'imposent comme principales contraintes. En effet, l'éloignement a été cité comme handicap par 60% et 63,3% des chefs de village respectivement pour la jouissance des services scolaires et des services sanitaires.

Pour les villages ne disposant pas d'une école primaire, dans près de trois cas sur dix (27,2%), l'école primaire la plus proche se situe à plus de 5 kilomètres. Moins de la moitié des villages n'ayant pas une structure sanitaire (47,8%) arrivent à en trouver dans un rayon de moins de 5 km.

De même, trois chefs de village sur cinq (60%) et plus de la moitié (53,3%) des chefs de villages ont respectivement évoqué les coûts insupportables des services sanitaires et la pauvreté qui empêchent les parents de soutenir l'éducation de leurs enfants.



D'autres paramètres ont été cités par une proportion importante des répondants. En ce qui concerne l'éducation, ces facteurs sont le manque d'intérêt des parents (43,3%), les bâtiments inadéquats (43,3%), le sous-effectif du personnel enseignant (20%), etc.

S'agissant l'offre de services sanitaires, beaucoup de répondants ont cité le manque de moyens de transport (50%), le mauvais accueil (33,3%), la gamme limitée des produits (33,3%), l'indisponibilité des médicaments/intrants (33,3%), etc.

6.1.2. Activités économiques

Les contraintes économiques sont l'un des pivots de la pratique du mariage d'enfants. Pour cette raison, des questions visant à cerner le cadre économique général ont été posées aux chefs de village (cf. tableaux 4, 5 et 6 ci-après).

Tableau 4 : Activités économiques les plus importantes dans la zone d'intervention

	Proportion (%)
Première activité économique la plus importante	
Agriculture	83,4
Elevage	10,0
Petit commerce	3,3
Artisanat	3,3
Deuxième activité économique la plus importante	
Agriculture	10,0
Commerçant/entrepreneur	6,7
Travail journalier	6,7
Elevage	53,3
Petit commerce	16,7
Autres	6,7
Troisième activité économique la plus importante	
Agriculture	3,3
Commerçant/entrepreneur	16,7
Elevage	13,3
Petit commerce	33,3
Artisanat	13,3
Chasse/pêche	3,3
Autres	16,7
Existe-t-il une structure de microfinance dans le village ?	
Oui	0,0
Non	100,0
Existe-t-il des groupements (femmes, filles, jeunes) dans le village ?	
Oui	50,0
Non	50,0

De façon générale, l'agriculture s'est imposée comme première activité économique la plus importante pratiquée par les populations locales. Plus de huit chefs de village sur dix (83,4%) l'ont déclarée ainsi. Cité par plus de la moitié des chefs de village (53,3%), l'élevage occupe la deuxième place, suivi du petit commerce cité par un tiers des chefs de village (33,3%).

Pour les activités les plus importantes pour les hommes, l'ordre est le même (cf. tableau 6).

Tableau 5 : Activités économiques les plus importantes pour les femmes

	Proportion (%)
Première activité économique la plus importante pour les femmes	
Agriculture	30,0
Elevage	36,7
Petit commerce	26,7
Artisanat	3,3
Autres	3,3
Deuxième activité économique la plus importante pour les femmes	
Agriculture	13,3
Elevage	40,0
Petit commerce	33,3
Artisanat	10,0
Autres	3,3

Troisième activité économique la plus importante pour les femmes	
Agriculture	23,3
Travail journalier	6,7
Elevage	10,0
Petit commerce	26,7
Artisanat	10,0
Travaux ménagers et domestiques	20,0
Autres	3,3

Tableau 6 : Activités économiques les plus importantes pour les hommes

	Proportion (%)
Première activité économique la plus importante pour les hommes	
Agriculture	86,7
Elevage	6,7
Petit commerce	3,3
Artisanat	3,3
Deuxième activité économique la plus importante pour les hommes	
Agriculture	10,0
Travail journalier	3,3
Elevage	63,3
Petit commerce	10,0
Autres	13,3
Troisième activité économique la plus importante pour les hommes	
Agriculture	3,3
Commerçant/entrepreneur	16,7
Elevage	13,3
Petit commerce	33,3
Artisanat	13,3
Autres	20,0

Par contre, chez les femmes, l'élevage occupe la première place aussi bien en tant que première qu'en tant que deuxième activité la plus importante (cf. tableau 5).

6.2. Caractéristiques des ménages

La situation du ménage peut jouer un rôle dans la prise de décision en matière du mariage d'enfants. Cette section présente les différentes caractéristiques des ménages de la zone de recherche.

6.2.1. Structure des ménages

Le tableau ci-après indique le nombre moyen d'habitant par ménage.

Tableau 7 : Taille moyenne des ménages par commune

Commune	Taille moyenne des ménages
Dogo	6,8
Droum	5,8
Gaffati	6,5
Gouna	7,0
Hamdara	7,3
Kolleram	6,3
Zermou	5,5
Total	6,8

Dans l'ensemble, on compte en moyenne 6,8 habitants par ménage. L'indicateur varie de 5,5 habitants par ménage à Zermou à 7,3 habitants par ménage à Hamdara. Il est plus élevé dans les communes de Gouna (7 habitants par ménage) et de Hamdara (7,3 habitants par ménage), qui constituent la zone d'intervention du projet.

L'existence d'une population de plus en plus nombreuse et jeune dans un contexte de faibles perspectives d'emplois condamne les bras valides à la migration. Les chefs de ménages ont été interrogés sur cette pratique et les réponses fournies ont été reportées au tableau 8.

Tableau 8 : Proportion (%) des ménages dont au moins un des membres est en migration

Commune	Commune % des ménages dont au moins un des membres est en migration	
Dogo	32,	,4
Droum	46,	,0
Gaffati	45,	,4
Gouna	34,	,7
Hamdara	39,	,8
Kolleram	81,	,Ι
Zermou	43,	,9
Total	38,	,2

Au passage de l'agent enquêteur, près de deux ménages sur cinq (38,2%) comptent au moins un membre en migration. Des disparités considérables ont été observées selon la commune. A Kolleram, au moins un membre est en migration dans plus de huit ménages sur dix (81,1%) contre 32,4% à Dogo, 34,7% à Gouna et 39,8% à Hamdara. Les communes ayant relativement moins d'habitants en migration sont celles de la bande sud du département où il existe de bonnes potentialités de culture maraîchère.

6.2.2. Transfert des fonds au profit des ménages

Toujours dans l'objectif d'évaluer les ressources des ménages, l'enquête s'est intéressée aux transferts des fonds reçus. Le tableau ci-dessous donne la proportion des ménages qui en bénéficient.

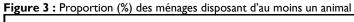
Tableau 9 : Proportion des ménages bénéficiant des transferts de fonds

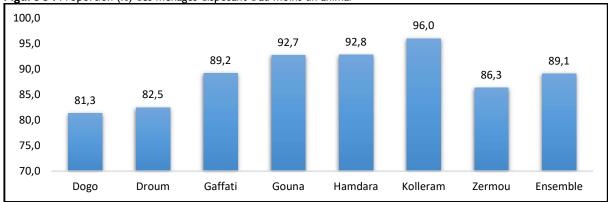
Commune	% des ménages recevant un transfert des fonds	
Dogo		16,2
Droum		18,9
Gaffati		37,5
Gouna		31,4
Hamdara		40,8
Kolleram		62,3
Zermou		43,1
Total		30,4

Globalement, moins d'un tiers des ménages (30,4%) reçoivent des transferts de fonds. Toutefois, la proportion des ménages qui bénéficient de transfert de fonds est fortement discriminante en fonction de la commune. Elle varie de 16,2% à Dogo à 62,3% à Kolleram. En général, les communes où la migration est plus fréquente sont proportionnellement plus nombreuses à en bénéficier. Ce qui suggère que ces transferts proviennent essentiellement des membres des ménages migrants.

Par la suite, l'enquête s'est intéressée à la possession des animaux par les ménages, étant donné que la vente des animaux fait partie des stratégies de survie adoptées par les ménages en situation difficile.

On observe sur la figure ci-après que près de neuf ménages sur dix (89,1%) possèdent au moins un animal domestique.





Cette proportion est importante dans toutes les communes. Partout, elle dépasse 80%. La possession des animaux joue en quelque sorte le rôle de l'épargne de précaution. Après la commune de Kolleram, les deux communes d'intervention sont les localités où la proportion des ménages possédant au moins un animal est plus forte.

Quand on observe le nombre moyen d'animaux par espèce (tableau 10), on s'aperçoit que les ménages ne possèdent qu'un nombre très réduit d'animaux.

Tableau 10 : Nombre moyen d'animaux par ménage selon la commune et l'espèce animale

Commune	Bovins	Ovins	Caprins	Camelins	Asins	Equins	Poules/ coqs	Pintades	Canards/ oies	Pigeons	Autres
Dogo	0,8	1,2	3,1	0,0	0,0	0,0	2,4	1,1	0,2	0,2	0,0
Droum	0,9	0,7	3,3	0,2	0,0	0,0	3,3	1,4	0,2	0,4	0,0
Gaffati	1,2	1,2	4,3	0,0	0,3	0,0	4,2	0,8	0,0	0,2	0,0
Gouna	0,8	0,7	3,7	0,0	0,0	0,0	4,2	0,7	0,4	0,6	0,0
Hamdara	0,5	1,0	4,1	0,0	0,0	0,0	2,6	0,6	0,2	0,0	0,0
Kolleram	0,4	0,1	4,0	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Zermou	0,8	0,9	3,7	0,0	0,0	0,0	3,5	0,8	0,0	0,0	0,0
Total	0,8	0,8	3,6	0,0	0,0	0,0	3,4	0,8	0,3	0,4	0,0

Les espèces les plus possédées sont les caprins et les poules/coqs avec les moyennes respectives de 3,6 et 3,4 par ménage.

Etant donné que ces animaux sont d'espèces différentes, le recours à une unité standard permet de comparer la valeur des possessions animales des ménages. Ainsi, les animaux ont été convertis en Unité du Bétail Tropical (UBT) qui est une moyenne pondérée (tableau II).

Tableau II: Nombre moyen d'UBT par ménage selon la commune

Commune	Dogo	Droum	Gaffati	Gouna	Hamdara	Kolleram	Zermou	Ensemble
Nombre moyen	1,16	1,34	1,67	1,14	0,96	0,74	1,12	1,14

Exception faite pour la commune de Gaffati, la possession moyenne standardisée des animaux tourne autour de l'équivalent d'une seule UBT.

6.2.3. Situation alimentaire des ménages

Au Niger, du point de vue quantitatif, la sécurité alimentaire est principalement assurée par la disponibilité des céréales (mil, sorgho, maïs, etc.). Pour évaluer le niveau de vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire, des questions ont été posées aux chefs de ménages sur les possibilités d'avoir suffisamment des céréales durant toute l'année. Le tableau 12 indique les réponses fournies.

Tableau 12: Répartition (%) des ménages selon leur situation alimentaire

Tableau 12 : Repartition (%) des menages selon leur steateon annientaire	Proportion (%)
Disposez-vous encore aujourd'hui de stocks/ récoltes attendues en céréales (mil, sorgho, maïs, blé, riz) ?	(%)
Oui	88,8
Non	11,2
Disposez-vous encore aujourd'hui de moyens pour assurer vos approvisionnements en céréales ?	
Oui	52,7
Non	47,3
Pensez-vous que votre stock/récolte attendues et/ou vos moyens sont suffisants pour couvrir	
Oui	6,2
Non	93,8
Combien de mois pensez-vous que votre stock actuel vous permettra de couvrir?	
Moins de 3 mois	29,7
3 à 5 mois	57,6
Plus de 5 mois	12,7

Près de neuf ménages sur dix (88,5%) déclarent avoir des stocks de céréales ou attendent des nouvelles récoltes. Plus de la moitié (52,7%) de ceux qui répondent par la négative disent avoir des moyens pour s'en approvisionner.

Par contre, pour l'écrasante majorité des ménages (93,8%), les stocks, les récoltes attendues ou les moyens pour couvrir les besoins alimentaires sont insuffisants. Dans 87,3% des cas, ces moyens ne permettent de couvrir qu'au plus 5 mois.

6.2.4. Moyens de transport et autres biens des ménages

La possession de certains types de biens par le ménage est d'un appui considérable pour sa survie. Elle constitue aussi un symbole de bien-être et de réussite sociale. Lors de l'enquête, des questions ont visé certaines catégories des biens dont les moyens de transport (charrette, voiture, moto), l'énergie électrique (panneau solaire, groupe électrogène, réseau de la NIGELEC) et autres. Dans le tableau 13 ci-après, il a été résumé les réponses données par les chefs de ménages sur ces questions.

Tableau 13: Répartition (%) des ménages selon les moyens de transport et autres biens possédés

Tableau 19 : Repairement (10) des menages seion les moyens de cransport et autres biens possedes	
Votre ménage dispose-t-il d'une charrette ?	41,5
Votre ménage dispose-t-il d'un téléphone portable ?	55,6
Votre ménage dispose-t-il d'une machine à coudre ?	2,0
Votre ménage dispose-t-il d'une voiture ?	0,8
Votre ménage dispose-t-il d'une moto ?	5,8
Votre ménage dispose-t-il d'un panneau solaire ?	10,2
Votre ménage dispose-t-il d'un groupe électrogène ?	1,2
Votre ménage dispose-t-il d'un branchement au réseau électrique de la NIGELEC ?	2,7
Votre ménage dispose-t-il d'un moulin ?	1,7

Il ressort que le téléphone portable, la charrette et le panneau solaire sont les biens les plus possédés par les ménages. Respectivement, 55,6%, 41,5% et 10,2% des ménages les possèdent. Des biens tels que les voitures ou les groupes électrogènes sont quasi-inexistants dans la zone.

6.3. Caractéristiques sociodémographiques des adolescents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Dans ce paragraphe, il est question de faire un petit tour d'horizons sur les aspects sociodémographiques de la cible principale de l'enquête que sont les jeunes de 10-19 ans. De même, l'enquête a cherché à avoir une idée de leurs propres perceptions sur le mariage d'enfants pour mieux répondre aux besoins en capacitation.

6.3.1. Age actuel des répondants

Quel que soit le sexe considéré, l'écrasante majorité des adolescents interrogés sont des enfants au sens de la CDE (moins de 18 ans).

Tableau 14: Répartition (%) des adolescents par tranche d'âge et par sexe

Groupe d'âge	Filles	Garçons
Moins de 15 ans	58,8	64,0
15 à 17 ans	24,5	27,6
18 ans et plus	16,7	8,4

En effet, le tableau 14 ci-dessus fait apparaître que les enfants représentent 91,6% des garçons et 83,3% des filles ayant répondu.

6.3.2. Lien de parenté avec le chef du ménage

Le tableau 15 indique le lien de parenté entre l'adolescent interrogé et le chef de son ménage d'appartenance en fonction de l'âge et du sexe.

Tableau 15 : Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le lien de parenté avec le CM

Tableau 13: Repartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'age et le nen de parente avec le Cri										
			Lien de parenté avec le chef de ménage (CM)							
	Classe d'âge	СМ	Epouse/ époux	Fille/ fils	Petite-fille/ petit fils	Sœur/ frère	Nièce/ neveux	Autre parent	Aucun lien de parenté	
	Moins de 18 ans	0,0	14,4	69, I	13,3	0,5	2,1	0,6		
Filles	18 ans et plus	2,1	72,1	21,3	1,9		0,6	0,8	1,2	
	Ensemble filles	0,4	24,0	61,1	11,4	0,4	1,8	0,7	0,2	
	Moins de 18 ans	0,3		85, I	10,7	1,0	2,8	0,1		
Garçons	18 ans et plus	0,5	5,0	82,2	6,6	5,7				
	Ensemble garçons	0,3	0,4	84,9	10,4	1,4	2,6	0,1		

Plus de sept filles interrogées sur dix (72,5%) sont soit filles ou petites-filles du chef de ménage qui les abrite. Un peu moins d'un quart (24%) déclarent être épouses de leur chef de ménage. Cette proportion est de 14,4% chez les moins de 18 ans contre 72,1% chez les 18 ans et plus.

La quasi-totalité des garçons interrogés (95,3%) ont déclaré être fils ou petit-fils du chef de ménage.

6.3.3. Situation matrimoniale

Interrogés sur leur statut matrimonial (cf. tableau 16), la majorité des adolescents interrogés se déclarent célibataires. Toutefois, la proportion des célibataires est beaucoup plus importante chez les garçons (99,1% contre 71,5% chez les filles). A l'opposé, 27,9% des filles se déclarent mariées (dont 26% mariées monogames) contre seulement 0,5% de garçons mariés (tous monogames).

Chez les filles, le mariage intervient même avant l'âge de 15 ans. Cependant, sa prévalence augmente constamment et fortement avec l'âge puisqu'elle est de 2,2% chez les moins de 15 ans, 53,2% chez les 15 -17 ans et 81,3% chez les 18 ans et plus.

Tableau 16: Répartition (%) des adolescents selon le sexe, la tranche d'âge et le statut matrimonial

			Statut matrimonial						
	Classe d'âge	Célibataire	Marié monogame	Marié polygame	Divorcé/séparé				
	Moins de 15 ans	97,8	2,2	0,0					
Filles	15 à 17 ans	45,7	47,5	5,7	1,1				
rilles	18 ans et plus	16,7	78,7	2,6	2,0				
	Ensemble filles	71,5	26,0	1,9	0,6				
	Moins de 15 ans	100,0							
C	15 à 17 ans	98,5			1,5				
Garçons	18 ans et plus	93,8	6,2						
	Ensemble garçons	99,1	0,5		0,4				

Notons enfin que toutes les mariées polygames ont déclaré n'avoir qu'une seule coépouse.

6.3.4. Survie des parents, mariage, scolarisation et socialisation des adolescents

Maints articles de la CDE confèrent aux enfants le droit d'être élevés et protégés par leurs parents ou leurs représentants légaux. La mort d'un parent biologique peut ouvrir la voie à certaines violations de droit de l'enfant. Pour cette raison, l'enquête a cherché à faire un parallèle entre la survie des parents et la pratique du mariage d'enfants (tableau 17).

A la question de savoir si leur père géniteur est encore en vie, 91,8% des filles et presque autant de garçons (91,7%) ont répondu par l'affirmative. Cette proportion est davantage plus importante quand on considère la mère biologique. Elle est de 94% chez les filles et 95,8% chez les garçons.

Les adolescents déjà mariés ont été interrogés sur l'âge auquel ce mariage est intervenu. Pour la quasitotalité des filles (98,4%), ce mariage a eu lieu avant l'âge de 18 ans dont 48,6% avant l'âge de 15 ans. Des cas de mariage avant 15 ans n'ont pas été constatés chez les garçons. Toutefois, 47,9% ont déclaré que leur mariage est intervenu durant l'enfance, mais dans l'intervalle 15-17 ans.

Cependant, de façon inattendue, 95,2% des filles et 56,7% des garçons ont déclaré avoir décidé de l'âge de auxquels ils se sont mariés. En plus, 89,5% des filles et 92,8% des garçons ont affirmé avoir choisi eux-mêmes leurs conjoint(e)s.

Tableau 17: Survie des parents et mariage des enfants

· -	Filles	Garçons
Votre père biologique est-il vivant ?		
Oui	91,8	91,7
Non	8,2	8,3
Votre mère biologique est-elle vivante ?		
Oui	94,0	95,8
Non	6,0	4,2
A quel âge étiez-vous marié pour la première fois ?		
Moins de 15 ans	48,6	
15 à 17 ans	49,8	47,9
18 ans et plus	1,6	52,1
Avez-vous décidé de vous marier à cet âge ?		
Oui	95,2	56,7
Non	4,8	43,3
Avez-vous choisi votre conjoint (e)?		
Oui	89,5	92,8
Non	10,5	7,2
Sinon, comment le choix a-t-il été effectué ?		
Promesse des parents	21,4	0,0
Arrangement entre les parents sans votre consentement	46,0	100
Arrangement entre les parents suivi de votre consentement	32,6	0,0
Dans votre famille, qui décide souvent du mariage de la fille ?		
L'intéressée elle-même	0,7	0,4

Père ou tuteur seul	41,5	43,3
Mère ou tutrice seule	0,9	8,0
Deux parents ensemble	48,8	36,5
Autres membres du cercle familial	8,0	11,8
Dans votre famille, qui décide souvent du mariage du garçon ?		
L'intéressé lui-même	17,7	2,9
Père ou tuteur seul	44,6	50,2
Mère ou tutrice seule	0,7	2,1
Deux parents ensemble	32,0	33,3
Autres membres du cercle familial	5,0	11,5

Pour ceux qui déclarent n'avoir pas choisi eux-mêmes leurs conjoint(e)s, il a été demandé comment le choix a été fait. Pour les garçons, il s'agit exclusivement des arrangements entre les deux familles sans leur consentement. Ce mode de mise en couple concerne 46% des filles mariées. Des arrangements entre les parents suivis du consentement des concernés ont été relatés par les filles dans 32,6% des cas et des promesses de parents dans 21,4% des cas.

Des questions supplémentaires ont permis d'étayer ces résultats. Il s'agit de savoir, de façon générale, dans les localités visitées, qui décide du mariage des filles et des garçons. Aussi bien dans la perception des filles que dans celle des garçons, la décision de marier une fille revient soit aux deux parents/tuteurs conjointement (48,8% selon les filles et 36,5% selon les garçons) soit au père/tuteur uniquement (41,5% selon les filles et 43,3% selon les garçons). Quant à la décision de marier un garçon, elle incombe prioritairement au père/tuteur seul selon 44,6% des filles et 50,2% des garçons. Toutefois, 32% des filles et un tiers des garçons pensent que cela provient d'une décision partagée des parents.

De nombreux travaux de recherche s'accordent à dire que l'éducation est le bouclier le plus efficace contre le mariage d'enfants (Mara, 2017, OASIS Niger, 2019, etc.). En effet, L'analphabétisme a de graves répercussions non seulement sur le droit des enfants à l'éducation, mais aussi sur leurs perspectives de promotion économique et sociale ainsi que sur leurs capacités à jouer un rôle positif dans la société.

Le tableau et la figure ci-après présentent le niveau de scolarisation et d'alphabétisation ainsi que le milieu de socialisation des adolescents interviewés.

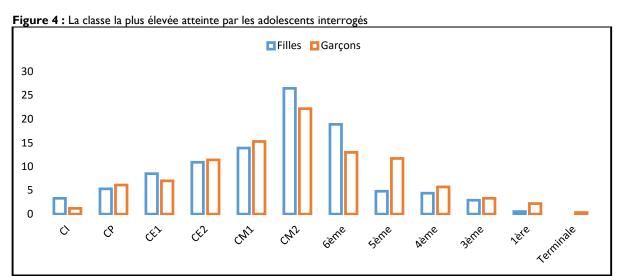
Tableau 18 : Fréquentation scolaire et milieu de socialisation

	Filles	Garçons
Avez-vous déjà fréquenté l'école ?		
Oui	46,7	63,7
Non	53,3	36,3
Niveau d'éducation		
Primaire	68,5	63,1
Secondaire I	31,0	33,6
Secondaire 2	0,5	3,3
Quel est le nombre d'années passées à ce niveau ?		
Moins de 3 ans	53,0	56,8
3 à 6 ans	41,5	38,3
Plus de 6 ans	5,5	4,9
Fréquentez-vous actuellement l'école ?		
Oui	50,8	72,8
Non	49,2	27,2
Avez-vous suivi des cours d'alphabétisation ?		
Oui	2,4	2,8
Non	97,6	97,2
Avez-vous fréquenté une école coranique ?		
Oui	68,3	88,1
Non	31,7	11,9
Où avez-vous passé vos 10 premières années d'existence ?		
Urbain	0,2	0,8
Rural	98,9	95,6
Urbain et rural	0,9	3,6

Le premier constat qui dégage est que moins de la moitié (46,7%) des filles interrogées ont fréquenté l'école contre 63,7% des garçons. Ce qui très loin de l'objectif de l'éducation universelle pour tous.

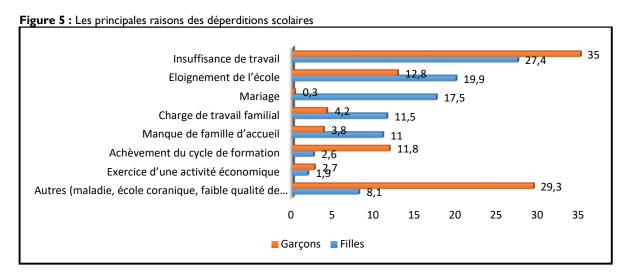
La quasi-totalité (99,5% des filles et 96,7% des garçons) n'a atteint au plus qu'un niveau secondaire premier cycle alors que l'éducation n'impacte réellement le capital humain et le mode de socialisation que pour ceux qui ont achevé ou dépassé les cycles secondaires.

A ce niveau de scolarisation déjà faible, s'ajoutent les dépenditions scolaires. En effet, parmi ceux qui ont été à l'école, seuls 72,8% des garçons et 50,8% des filles fréquentent encore les établissements scolaires.



Tout au long du cycle primaire, la proportion des adolescents ayant atteint une classe augmente constamment avec l'échelon. La transition du primaire vers le secondaire constitue le point de retournement à partir duquel la tendance inverse s'observe.

Les raisons des déperditions scolaires sont multiples. Les raisons les plus citées par les filles sont l'insuffisance de travail (27,1%), l'éloignement de l'école (19,9%), le mariage (17,5%), les charges du travail familial (11,5%) et le manque de famille d'accueil une fois qu'elles quittent leur village d'origine (11%). Les garçons ont également évoqué l'insuffisance des résultats académiques (35%) comme cause première de leur abandon scolaire suivie des raisons te8lles que les maladies, les études coraniques, etc. (29,3%). L'éloignement de l'école a été évoqué par 12,8% des garçons.



Interrogés sur l'alphabétisation, la quasi-totalité de ceux qui n'ont pas été à l'école et ceux qui ont très précocement quitté le système scolaire (97,6% des filles et 97,2% des garçons) déclarent ne pas suivre un cours d'alphabétisation. Par contre, près sept filles sur dix (68,3%) et près des neuf dixièmes des garçons (88,1%) fréquentent l'école coranique.

Enfin, les zones rurales constituent le milieu de socialisation de la quasi-totalité des adolescents interviewés (98,9% des filles et 95,6% des garçons).

6.3.5. Exercice des activités génératrices de revenu et participation communautaire

Pour les filles ayant déclaré avoir effectué un travail au cours des 7 derniers jours, dans près de 9 cas sur 10 (88,1%), le travail se résume aux tâches domestiques traditionnellement dévolues aux femmes et à l'exercice des petits commerces. Chez les garçons, il faut noter la prééminence des activités payées à la tâche (34,2%) et des travaux ménagers ou domestiques (19%).

Aussi bien pour les filles (75,7%) que pour les garçons (67,1%), ces activités s'exercent occasionnellement et, dans la majorité des cas (69,6% chez les filles et 75,5% chez les garçons), ne sont pas du tout payé témoignant ainsi de leur précarité.

Tableau 19: Proportion (%) des adolescents selon leur position vis-à-vis de l'emploi et de revenu

	Filles	Garçons
Avez-vous exercé une activité au cours des 7 derniers jours ?		
Oui	25,9	43,8
Non	74,1	56,2
Si oui, quel travail avez-vous effectué ?		
Agriculture	0,4	6,5
Commerçant/entrepreneur	0,0	0,6
Travail journalier (ou payé à la tâche)	4,4	34,2
Elevage	0,0	5,0
Petit commerce	37,1	6,7
Artisanat	4,0	4,5
Bucheronnage	0,6	0,5
Elève/étudiant	0,1	7,7
Travaux ménagers et domestiques	51,0	19,0
Soin des animaux au sein du ménage	1,3	10,8
Sans occupation	0,2	0,0
Autres	0,9	4,5
Travaillez-vous habituellement durant l'année ?		
Habituellement durant toute l'année	18,5	7,3
Périodiquement	5,7	25,6
Seulement de temps à autre	75,7	67,1
Comment êtes-vous payé pour ce travail ?		
En espèce seulement	12,9	19,9
En nature seulement	1,9	0,6
En nature et en espèce	15,6	4,0
Pas du tout payé	69,6	75,5
Exercez-vous des activités génératrices de revenu ?		
Oui	20,8	21,7
Non	79,2	78,3
Pouvez-vous décider seul de l'affectation du revenu tiré de vos activités ?		
Oui	25,9	27,9
Non	74,1	72,1
Sinon, qui décide de cette affectation ?		
Parents/tuteurs	83,2	84,6
Mari	10,2	
Belle-famille	0,4	
Autres parents	1,0	11,4
Autres	5,2	4,0
Participez-vous régulièrement à des réunions de groupes ou d'associations ?		
Oui	45,4	58,5

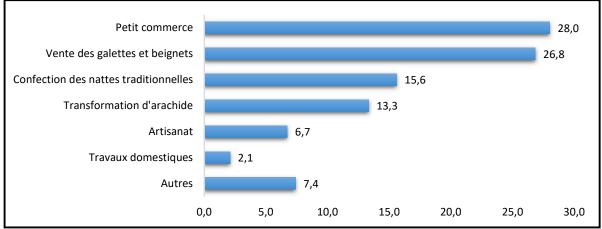
Non	54,6	41,5
Si oui, à quel type de réunions participez-vous ?		
Groupes de jeunes	60,7	35,0
Rencontres civiques, politiques ou syndicales	70,9	83,8
Action sociale/bienfaisance	5,0	23,5
Rencontres sportives ou artisanales	0,2	2,6
Rencontres économiques/club d'épargne	0,7	3,9
Organisations féminines	11,9	1,3
Organisations religieuses	13,3	16,8
Autres		1,6

Quel que soit le sexe considéré, près de huit jeunes sur dix (79,2% des filles et 78,2% des garçons) n'exercent aucune activité génératrice de revenu (AGR). Moins de trois adolescents exerçant les AGR sur dix (25,9% des filles et 27,9% des garçons) décident de l'affectation de revenu qu'ils en tirent. Pour les autres, dans plus des huit dixièmes des cas (83,2% chez les filles et 84,6% chez les garçons), ce sont les deux parents/tuteurs qui en décident.

Les adolescents ont été priés de citer les deux (02) activités principales AGR qu'ils exercent. Les graphiques 5 et 6 ci-après indiquent les réponses données respectivement par les filles et les garçons.

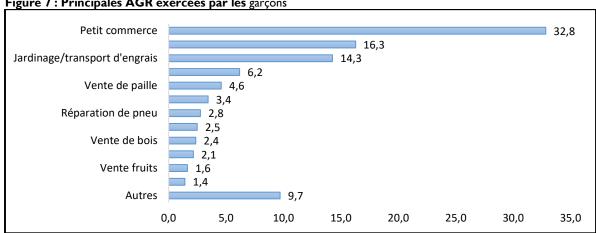
Comme l'illustre la figure 5, les principales AGR exercées par les filles sont le petit commerce (28%) et la vente des galettes et des beignets (26,8%).





Le petit commerce et l'artisanat sont les AGR les plus fréquemment exercées par les garçons. Ces activités sont pratiquées par respectivement 32,8% et 16,3% d'entre eux.

Figure 7 : Principales AGR exercées par les garçons



Quand on s'intéresse à l'expérience de la vie associative des jeunes, on s'aperçoit que 45,4% des filles et 58,5% des garçons participent régulièrement à des réunions de groupes ou d'associations. Les principaux types de réunions auxquelles ces jeunes participent sont dans l'ordre d'importance i) les rencontres civiques, politiques ou syndicales (70,9% des filles et 83,8% des garçons), ii) les groupes de jeunes (60,7% des filles et 35% des garçons) et iii) les associations religieuses (13,3% des filles et 16,8% des garçons). Par ailleurs, dans une proportion non négligeable, les filles participent aux associations féminines (11,9%) et les garçons aux actions sociales et de bienfaisance (23,5%).

6.3.6. Caractéristiques sociodémographiques du 1er responsable de l'adolescent

lci, on s'intéresse aux caractéristiques sociodémographiques du (de la) conjoint (e) ou du premier responsable de l'adolescent notamment le père/tuteur. Ces caractéristiques sont censées pouvoir influencer la décision de marier l'adolescent à un âge donné.

Nous avons vu précédemment que, pour la quasi-totalité (98,4%) des filles mariées, le mariage est intervenu durant leur enfant (avant 18 ans). Interrogées sur l'âge de leur conjoint, plus des deux cinquièmes des filles (42,7%) déclarent qu'il est âgé de moins de 25 ans. Certaines sont même mariées à des vieux d'au moins 55 ans. Le mariage entre des filles de très bas âge et les hommes d'un âge très avancé est révélateur de la vulnérabilité de la femme dans les rapports sociaux entre les deux sexes. Dans plus de huit cas sur dix (83,5%), le mari n'a aucun niveau d'éducation. L'agriculture est sa première de plus des trois cinquièmes (62,5%) d'entre eux, suivie du petit commerce (22,2%). Les premiers responsables de ces adolescentes ne travaillent à plein temps que dans moins d'un tiers des cas (33,1%).

Les adolescentes non mariées présentent des caractéristiques similaires : dans près de neuf cas sur dix (89,6%) leur père/tuteur est analphabète, l'agriculture est sa principale occupation dans plus des trois cinquièmes des cas (62,7%) suivi du petit commerce (14,3%) et son travail est partiel dans 69% des cas.

Tableau 20 : Répartition (%) des adolescents selon les caractéristiques sociodémographiques du premier responsable

Tableau 201 Reparetion (10) des adorescents solon les earacter istiques sociodents	Filles	Garçons
Age du (de la) conjoint (e)		
Moins de 25 ans	42,7	100
25 à 34 ans	49,0	
35 à 44 ans	6,5	
45 à 54 ans	0,2	
55 ans et plus	1,5	
Age du père/tuteur		
Moins de 25 ans	0,2	0,4
25 à 34 ans	6,3	5,3
35 à 44 ans	24,2	26,4
45 à 54 ans	31,0	26,4
55 ans et plus	38,2	41,5
Niveau d'éducation de votre conjoint (e)		
Aucun	83,5	20,2
Primaire	10,8	
Secondaire I	5,4	
Secondaire 2	0,3	79,8
Niveau d'éducation du père/tuteur		
Aucun	89,6	88,7
Primaire	6,7	6,6
Secondaire I	3,6	4,0
Secondaire 2	0,1	0,0
Supérieur		0,7
Quelle est la principale occupation de votre conjoint (e)?		
Agriculture	62,5	12,1
Commerçant/entrepreneur	2,0	
Travail journalier (ou payé à la tâche)	3,3	
Petit commerce	22,2	8,1
Artisanat	0,7	
Chasse/pêche	0,4	
Bucheronnage	1,4	
Elève/Etudiant	0,4	

Travaux ménagers et domestiques	2,0	
Soin des animaux au sein du ménage	0,4	
Sans occupation	0,1	79,8
Autre	4,5	0,0
Quelle est la principale occupation de votre père/tuteur ?		
Agriculture	62,7	85,4
Administration publique/privée	1,4	0,7
Commerçant/entrepreneur	1,4	1,4
Travail journalier (ou payé à la tâche)	0,7	2,9
Elevage	1,8	0,2
Petit commerce	14,3	3,3
Artisanat	0,9	0,7
Chasse/pêche	0,2	
Bucheronnage	0,1	
Elève/Etudiant	0,2	0,0
Travaux ménagers et domestiques	5,3	0,6
Soin des animaux au sein du ménage	0,9	
Sans occupation	7,1	3,8
Autre	3,1	0,9
Fréquence du travail du (de la) conjoint (e)		
Habituellement durant toute l'année	33,1	
Périodiquement	49,4	12,1
Seulement de temps à autre	17,4	87,9
Fréquence du travail du père/tuteur		
Habituellement durant toute l'année	31,1	10,3
Périodiquement	48,3	76, I
Seulement de temps à autre	20,7	13,6

De leur côté, tous des garçons mariés le sont à des filles âgées de moins de 25 ans. Dans environ un cinquième des cas (20,2%), leurs épouses n'ont jamais été à l'école. Elles sont majoritairement sans occupation (79,8%). Celles qui sont occupées travaillent occasionnellement dans près des neuf dixièmes (87,9%) des cas. On constate aussi la fréquence de l'analphabétisme chez leurs pères/tuteurs (88,7%). L'agriculture draine 85,4% de ces derniers et leur travail ne s'exerce à plein temps que dans 10,3% des cas.

6.3.7. Connaissances et attitudes des adolescents sur le mariage d'enfants

Cette section s'interroge sur les connaissances (conscience et compréhension), les attitudes (sentiments et idées préconçues) et les pratiques (démonstrations des connaissances et attitudes au quotidien) des adolescents de 10 – 19 ans concernant la pratique du mariage d'enfants.

6.3.7.1. Perception des adolescents sur l'âge au premier mariage

La Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) a énoncé un arsenal de mesures visant à combattre le mariage d'enfants. Cependant, le Code civil nigérien laisse des marges pour la pratique puisqu'il fixe l'âge minimum au mariage à 15 ans révolus pour les filles et à 18 ans révolus pour les garçons (art. 144) tout en disposant qu'il n'y a pas de mariage sans consentement des futurs époux (art. 146). Par ailleurs, le droit coutumier intervient dans les questions matrimoniales. En effet, aux termes de l'art. 51 de la loi N° 62-11 du 16 mars 1962, les juridictions appliquent la coutume des parties dans les affaires concernant [...] la famille, le mariage, le divorce, etc.

Nonobstant cette pluralité des sources de droit, il est admis qu'une fille ne doit se marier qu'à partir de l'âge de 15 ans et un garçon à partir de l'âge de 18 ans. Des questions ont été posées aux adolescents concernant ces âges légaux (tableau 21).

D'abord sur le plan normatif, près de huit filles sur dix (79,3%) pensent qu'une fille doit se marier pendant qu'elle est âgée de 14 à 17 ans. Plus de trois garçons sur cinq (64,6%) partagent cette opinion.

Environ sept filles sur dix (69%) et à peu près autant de garçons (70,4%) pensent que l'âge normal de mariage pour un garçon se situe dans l'intervalle 18 – 24 ans.

Toutefois, selon 91,6% des filles et 88,2% des garçons, dans les faits, les parents marient souvent leur fille avant l'âge de 18 ans. Ces proportions sont respectivement de 57,1% et 30,4% en ce qui concerne le mariage des garçons.

Pour plus de la moitié des filles (54,7%) et plus des huit dixièmes des garçons (85,6%), le mariage des garçons n'intervient jamais avant l'âge de 15 ans dans la localité alors que 44,8% des filles et 19,8% des garçons estiment que le mariage des filles avant cet âge se pratique souvent.

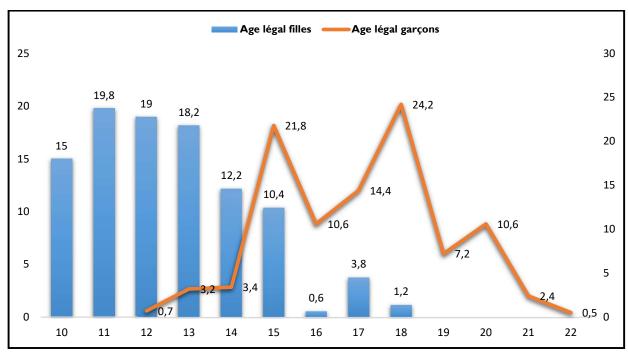
Tableau 21 : Connaissance des adolescents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales

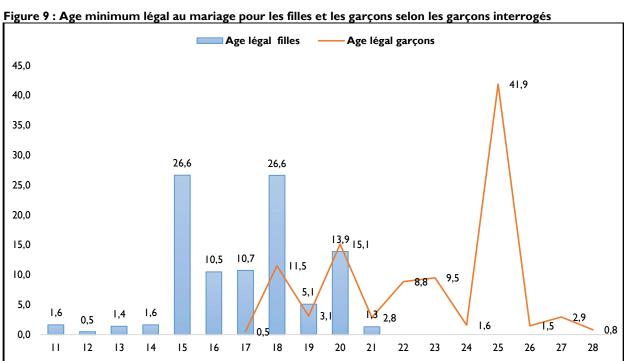
	Filles	Garçons
Selon vous, à partir de quel âge, une fille doit-elle se marier ?		
Moins de 14 ans	9,2	8,8
14 à 17 ans	79,3	64,6
18 ans et plus	11,5	26,6
Selon vous, à partir de quel âge, un garçon doit-il se marier ?		
Moins de 18 ans	18,6	12,7
18 à 24 ans	69,0	70,4
25 ans et plus	12,4	16,9
Arrive-t-il que les parents marient leurs filles avant l'âge de 18 ans ?		
Jamais	0,2	3,1
Rarement	5,0	6,9
Souvent	91,6	88,2
Ne sait pas	3,2	1,8
Arrive-t-il que les parents marient leurs filles avant l'âge de 15 ans ?		
Jamais	10,4	27,8
Rarement	40,9	48,3
Souvent	44,8	19,8
Ne sait pas	3,8	4,1
Arrive-t-il que les parents marient leurs garçons avant l'âge de 18 ans ?		
Jamais	11,8	26,2
Rarement	27,1	40,8
Souvent	57,1	30,4
Ne sait pas	4,1	2,6
Arrive-t-il que les parents marient leurs garçons avant l'âge de 15 ans ?		
Jamais	54,7	85,6
Rarement	36,1	8,3
Souvent	3,1	2,9
Ne sait pas	6,1	3,3
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en deçà duquel une fille ne doit pas se marier ?		
Oui	16,8	88,1
Non	83,2	11,9
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en	,	, , ,
deçà duquel un garçon ne doit pas se marier ?		
Oui	17,0	8,2
Non	83,0	91,8

Le niveau de connaissance de l'existence d'un âge minimum légal au mariage pour les filles est nettement plus important chez les garçons (88,1% contre 16,8% chez les filles) tandis que la connaissance de l'âge légal au mariage pour les garçons est faible aussi bien chez les filles (17%) que chez les garçons (8,2%).

En réalité, même les adolescents ayant déclaré savoir que cet âge légal existe n'en ont qu'une connaissance grossière. En effet, 10,4% (respectivement 24,2%) des filles seulement savent que l'âge minimum au mariage est de 15 ans pour les filles (respectivement 18 ans pour les garçons).

Figure 8 : Age minimum légal au mariage pour les filles et les garçons selon les filles interrogées



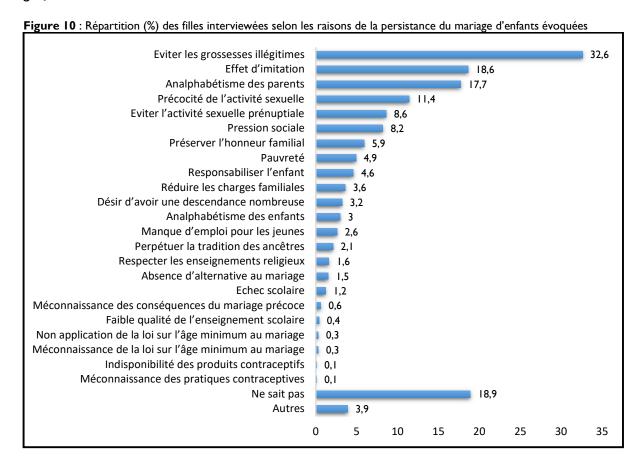


De même, la proportion des garçons sachant que l'âge minimum légal au mariage est fixé à 15 ans pour les filles (respectivement à 18 ans pour les garçons) est de 26,6% (respectivement de 11,5%).

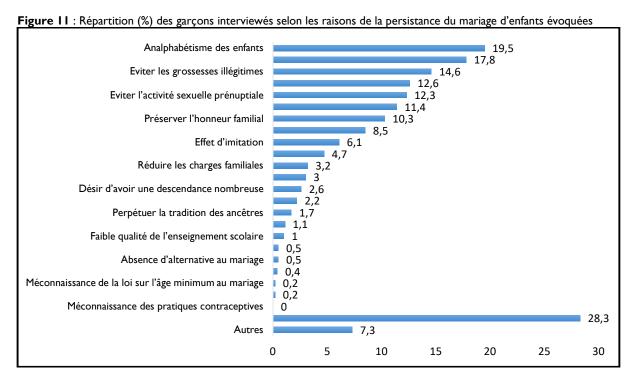
6.3.7.2. Principales raisons de la pratique du mariage d'enfants

Cette section vise à rechercher les bases de la pratique du mariage d'enfants auprès des acteurs locaux, notamment, les adolescents eux-mêmes. Cela permettrait de dégager des perspectives de solutions endogènes à la question.

Les figures 9 et 10 ci-dessous indiquent respectivement les raisons évoquées par les filles et par les garçons.



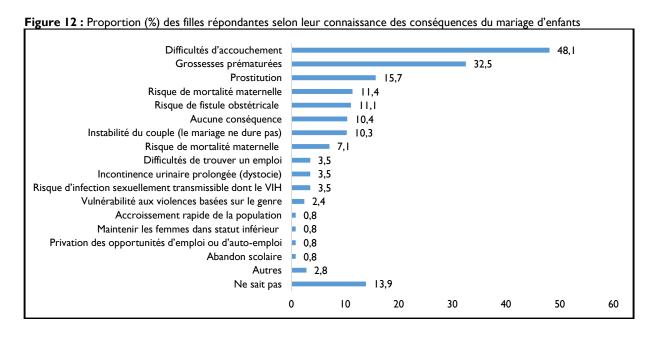
Les principales raisons évoquées par les filles sont i) éviter les grossesses illégitimes (32,6%), ii) l'effet d'imitation (18,6%) qui consiste à donner sa fille en mariage aussitôt qu'on constate que les filles de sa génération commencent à se mettre en couple et iii) l'analphabétisme des parents (17,7%) et iv) la précocité de la sexualité (11,4%) puisqu'une fille est supposée commencer à avoir des rapports sexuels dès lors qu'elle quitte le foyer parental pour des causeries nocturnes.



Quant aux garçons, ils placent l'analphabétisme des enfants eux-mêmes en première place (19,5%). Par la suite, on retrouve les mêmes raisons évoquées par les filles, mais dans un ordre d'importance différent : précocité de l'activité sexuelle (17,8%), éviter les grossesses illégitimes (14,6%), analphabétisme des parents (12,6%), éviter l'activité sexuelle prénuptiale (12,3%), etc.

6.3.8. Conséquences du mariage d'enfants

La persistance du mariage d'enfants peut être due à un faible niveau de connaissance des conséquences de la pratique. C'est pourquoi l'enquête a posé des questions y afférentes aux filles et aux garçons. Les réponses ont été synthétisées aux figures 11 et 12.



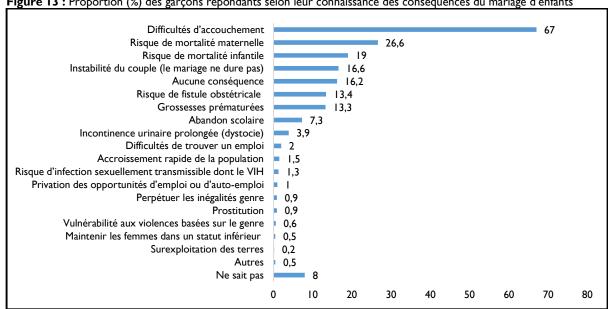


Figure 13 : Proportion (%) des garçons répondants selon leur connaissance des conséquences du mariage d'enfants

Globalement le niveau de connaissance des conséquences du mariage d'enfants est très bas. Il est davantage moins important chez les filles. Les difficultés d'accouchement sont la conséquence la plus fréquemment relevée. Elles ont été citées par (48,1%) des filles et 67% des garçons.

En outre, les principales conséquences du mariage d'enfants les plus citées par les filles sont les grossesses prématurées (32,5%), la prostitution (15,7%), le risque de mortalité maternelle (11,4%), le risque de fistule obstétricale (11,1%) et l'instabilité du couple (10,3%). Notons qu'une proportion non négligeable des filles (10,4%) estime que le mariage d'enfants n'a aucune conséquence tandis que 13,9% des filles avouent leur ignorance sur les conséquences de la pratique.

Après les difficultés d'accouchement, les conséquences du mariage d'enfants les plus fréquemment citées par les garçons sont la mortalité maternelle (26,6%), la mortalité infantile (19%), l'instabilité du couple (16,6%), le risque de fistule obstétricale (13,4%) et les grossesses prématurées (13,3%).

Enfin, 16,6% des garçons ont déclaré que le mariage d'enfants n'a aucune conséquence.

Recommandations des adolescents pour prévenir le mariage d'enfants

Dans la recherche des solutions endogènes (contextuellement acceptables), il a été demandé aux adolescents de formuler des recommandations pour prévenir le mariage d'enfants dans leurs localités respectives. Le tableau ci-après collige les recommandations ainsi formulées.

Les importantes portent sur des actions de sensibilisation. Près de la moitié des filles (49,5%) préconise que cette sensibilisation s'adresse aux parents contre 37,9% des garçons. Pour 30,7% des garçons et 14,4% des filles, les enfants doivent être eux-aussi être visés par les activités de sensibilisation tandis que 16% des filles et 9,4% des garçons recommandent plutôt de viser les leaders communautaires.

Tableau 22: Proportion (%) des adolescents selon les mesures de prévention du mariage d'enfants proposées

Mesure de prévention du mariage d'enfants	% de filles	% garçons
Aucune recommandation		26,0
Mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille	15,3	22,5
Sensibiliser les mères uniquement	3,6	1,8
Sensibiliser les pères/tuteurs uniquement	7,3	2,2
Sensibiliser les deux parents	49,5	37,9
Sensibiliser les enfants	14,4	30,7
Dénoncer en collaboration avec les leaders communautaires	3,7	4,0
Dénoncer en collaboration avec les responsables des services techniques	2,8	1,2
Sensibiliser les leaders communautaires	16,0	9,4
Vulgariser la loi sur le consentement au mariage	4,1	1,8
Vulgariser la loi sur l'âge minimum au mariage	6,9	5,2
Veiller sur l'application de la loi sur le consentement au mariage	6,6	5,1
Veiller sur l'application de la loi sur l'âge minimum au mariage	1,6	2,0
Impliquer les leaders communautaires dans l'application de ces lois	2,4	2,3
Offrir des opportunités économiques aux adolescents	10,9	1,9
Autres	5,9	1,4

Une autre recommandation parmi les plus importantes préconise de mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille. Elle a été formulée par plus d'un cinquième des garçons (22,5%) et 15,3% des filles.

Par ailleurs, une proportion non négligeable des filles (10,9%) recommande d'offrir des opportunités économiques aux adolescents. Enfin, plus d'un quart (26%) des garçons n'ont formulé aucune recommandation.

6.3.10. Connaissance et utilisation des méthodes contraceptives

L'un des objectifs du projet est de promouvoir la santé reproductive des adolescents. En ce sens, la connaissance et l'utilisation des pratiques contraceptives occupent une place importante.

Globalement, le niveau de connaissance des pratiques contraceptives est drastiquement bas. En effet, moins d'une fille sur cinq (18,3%) et moins de trois garçons sur dix (28,1%) savent qu'il existe des méthodes permettant aux femmes d'éviter ou de retarder la grossesse. Cela est probablement dû au bas âge des adolescents interrogés. Beaucoup d'entre eux ont peu ou pas d'expérience de la vie sexuelle. Cependant, les filles ont un niveau de connaissance relativement plus important.

Les méthodes les plus connues par les adolescents ayant déclaré connaître les méthodes contraceptives sont les pilules (39,5% des filles et 30,2% des garçons), les injectables (35,9% des filles et 32,3% des garçons), les implants (24,1% des filles et 17,1% des garçons). En effet, les cases de santé (CS) et les Centres de santé intégrés (CSI), qui sont les structures sanitaires qu'on retrouve au niveau local, ne disposent que d'une gamme limitée des services et produits contraceptifs.

Tableau 23 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les adolescents

	% filles	% garçons
Savez-vous qu'il existe des méthodes permettant aux	18,3	28,1
femmes d'éviter ou de retarder la grossesse ?	10,5	20,1
Quelles sont les méthodes que vous connaissez ?		
Abstinence	0,6	0,5
Amulette/gris-gris	12,3	7,0
Retrait	0,0	0,1
MAMA	1,1	2,3
Préservatif masculin	1,0	9,3
Préservatif féminin	0,0	1,8
Pilule	39,5	30,2
Pilule de lendemain	0,0	3,6

DIU	1,4	2,1
Injectables	35,9	32,3
Implant	24,1	17,1
Stérilisation féminine	0,6	1,3
Stérilisation masculine	0,0	0,1
Autres	3,0	0,0

En outre, des méthodes traditionnelles sont également connues par les adolescents. Elles ont été citées par 12,3% des filles et 7% des garçons. Outre les gris-gris et les amulettes, les recettes traditionnelles incluent des oraisons ou des potions liquides sollicitées auprès des marabouts ou des guérisseurs traditionnels. Ces recettes sont soit prononcées sous forme patenôtre, soit administrées par voie orale, soit attachées à une partie du corps du client.

Tableau 24 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les adolescents

Méthode de contraception	% des filles	% garçons
Amulette/gris-gris	53,2	59,8
MAMA	28,0	99,8
Préservatif masculin	13,0	70,2
Préservatif féminin	0,0	47,6
Pilule	21,3	46,6
Pilule de lendemain	0,0	16,4
DIU	4,9	0,0
Injectables	29,2	59,7
Implant	15,2	50,8
Autres	2,6	

Savez-vous comment utiliser correctement les méthodes que vous connaissez? A cette question, les garçons sont proportionnellement plus nombreux à répondre par l'affirmative. Les adolescents ayant déclaré connaître la contraception connaissent plus l'utilisation de la MAMA (99,8% des garçons et 28% des filles), du préservatif masculin (70,2% des garçons et 13% des filles), des gris-gris/amulettes (59,8% des garçons et 53,2% des filles), des injectables (59,7% des garçons et 29,2% des filles) et des implants (50,8% des garçons et 15,2% des filles).

6.3.11. Sources d'informations sur les méthodes contraceptives

Les personnes ayant suffisamment d'informations sur la SR connaissent mieux son utilité. Ainsi, les adolescents ont été interrogés sur leurs sources d'information en la matière.

Les résultats montrent qu'il s'agit essentiellement des causeries entre pairs (32,9% des filles et 20,4% des garçons), des services publics (22,8% des garçons et 14,9% des filles), de la radio (13,6% des garçons et 4,4% des filles), des informations glanées auprès des groupements des femmes, des marabouts et des vendeurs ambulants (12,8% des filles et 0,5% des garçons) et des relais communautaires² (12,3% des garçons et 4,5% des filles).

Tableau 25 : Sources d'informations des adolescents sur les méthodes contraceptives

Canal d'information	% des filles	% garçons
Services publics	14,9	22,8
Services de santé privés	0,2	0,3
Pharmacie	0,3	2,9
Missions gouvernementales de sensibilisation	0,0	0,8
ONG et associations	3,1	2,3
Relais communautaires	4,5	12,3
Affiches publicitaires	0,1	0,0
Etablissement scolaire	0,7	6,3

_

² Ce sont des personnes (hommes et femmes) formées par les partenaires des structures sanitaires et des pairs éducateurs pour appuyer dans l'information et la sensibilisation de la population sur la SSR/PF

Radio	4,4	13,6
Télévision	0,1	0,7
Internet	0,2	0,2
Journaux	0,2	0,1
Causeries entre pairs	32,9	20,4
Ecole coranique	0,3	1,4
Charlatan	2,0	3,8
Autres (femmes du village, marabouts et vendeurs ambulants)	12,8	0,5

Il a été demandé aux adolescents connaissant la contraception s'ils ont au moins fois utilisé une méthode contraceptive que ce soit individuel ou au sein de leur couple. Les réponses ont été rapportées au tableau 26 ci-après. Le constat qui se dégage est que très peu d'adolescents (9% des filles et 2% des garçons) ont eu recours à la contraception à un moment quelconque de leur vie.

Tableau 26 : Utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents

Méthode de contraception	% des filles	% garçons
Avez-vous (votre couple) au moins une fois utilisé une méthode de planification familiale au cours des 12 derniers mois ?	9,0	2,0
Si oui, quelles méthodes avez-vous utilisées ?		
Abstinence	0,5	0,0
Amulette/gris-gris	36,7	49,6
Pilule	49,7	23,7
Injectables	64,5	56,4
Implant	4,2	41,5

Chez les filles connaissant la contraception, dans l'ordre d'importance, les méthodes les plus utilisées sont les injectables (64,5%), la pilule (49,7%), les méthodes traditionnelles (36,7%).

Les méthodes les plus utilisées par les garçons et/ou leurs épouses sont les injectables (56,4%), les méthodes traditionnelles (49,6%), l'implant (41,5%) et la pilule (23,7%).

Les adolescents connaissant la contraception, mais, qui ne recourent à aucune méthode contraceptive ont été interrogés sur les raisons de cette non utilisation (cf. tableau 27).

Tableau 27 : Raisons de non utilisation des méthodes contraceptives par les adolescents

Méthode de contraception	% des filles	% garçons
La religion l'interdit	2,0	5,1
Les coutumes ancestrales l'interdisent	0,1	0,2
Crainte des effets secondaires	0,2	0,0
Je n'ai pas des rapports sexuels	0,9	2,4
Je suis très jeune	17,6	17,9
Je ne suis pas marié	42,3	17,7
Je ne sais pas là où on s'en procure	0,2	1,6
Je n'ai pas les moyens de m'en procurer	0,2	0,3
Eloignement des services de santé de la reproduction	0,2	0,3
Ma famille s'y oppose	0,4	0,0
Mon mari s'y oppose	8,4	0,0
Les professionnels de santé me refusent l'accès à ces services	0,3	0,0
Je crains le manque de confidentialité	0,7	0,0
Je n'ai pas reçu de bons conseils	2,1	0,9
l'ai peur que ces méthodes me rendent infertile	1,6	0,5
Autres (jeune mariée sans enfant ou avec un seul enfant, pas de grossesses rapprochées, absence du mari, etc.)	21,8	3,1

Trois principales raisons se dégagent. Premièrement, beaucoup de jeunes pensent que la contraception relève du ressort des couples mariés. Plus de deux filles sur cinq (42,3%) et près d'un garçon sur cinq (17,7%) ont invoqué cette raison.

Deuxièmement, certains adolescents s'estiment être encore très jeunes pour recourir aux pratiques contraceptives. C'est le cas de 17,6% des filles et de proportionnellement autant des garçons (17,6%).

Enfin, pour certaines filles (21,8%), le fait d'avoir peu ou pas d'enfants ou l'absence du mari constitue essentiellement la raison de non utilisation des méthodes contraceptives. En réalité, au premier anniversaire du mariage, si la fille ne présente pas des signes de grossesse, son entourage commencerait à douter de sa fertilité. Pour cette raison, de nombreuses femmes ne se lancent pas dans la PF avant d'engendrer au moins un enfant. Par ailleurs, une femme qui pratique la PF à l'absence de son mari peut être socialement soupçonnée d'être infidèle. Cette crainte dépend du degré de convivialité du cadre de délivrance des services PF, mais aussi de la propension des prestataires à garantir la confidentialité.

6.3.12. Vision des adolescents en matière de lutte contre le mariage d'enfants

Toujours à la recherche des normes socioculturelles autour de la pratique du mariage d'enfants, l'enquête s'est penchée sur les perceptions des adolescents sur certaines questions connexes (cf. tableau 28).

Presque la totalité des adolescents (94,5% des filles et 95,9% des garçons) sont totalement d'accord ou peu d'accord avec l'idée que le mariage d'enfants doit être banni. Outre cette assertion, une seule idée a été entièrement partagée par plus des deux filles sur cinq. Il s'agit de celle relative à l'égalité des droits à l'éducation entre les filles et les garçons totalement acceptée par 41,9% des filles.

Par contre, les garçons étaient totalement favorables à beaucoup des idées émises à des proportions supérieures à 50%: bannir le mariage d'enfants (87,7%), requérir le consentement des filles avant de marier (86,4%), n'est pas décrocher les garçons de l'école pour les marier (81,8%), n'est pas décrocher les garçons de l'école pour les marier (73,9%) et la possibilité pour les jeunes de refuser le mariage non décidé par eux-mêmes (58,9%).

Tableau 28 : Perception des adolescents autour de la question du mariage d'enfants

Proposition	Totalement	Peu	Pas du
Proposition	d'accord	d'accord	tout
	%	des filles	
Le mariage d'enfants doit être banni	72,5	22,0	5,5
Les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées	39,3	48,1	12,6
Une fille ne doit pas être enlevée de l'école pour être mariée	32,6	39,3	28,0
Un garçon ne doit pas être enlevé de l'école pour être marié	37,5	38,6	23,9
Les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation	41,9	25,4	32,7
Même après le mariage, une fille peut continuer sa scolarité si elle le désire	30,1	43,8	26,1
Les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé d'eux-mêmes	27,4	54,7	17,9
Il est de la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte	12,8	52,9	34,3
Une fille non mariée n'a pas de valeur	31,0	35,0	34,0
Une femme qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille	24,9	48,5	26,6
	% des garçons		
Le mariage d'enfants doit être banni	87,7	8,3	4 , I
Les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées	86,4	7,2	6,5
Une fille ne doit pas être enlevée de l'école pour être mariée	73,9	12,3	13,7
Un garçon ne doit pas être enlevé de l'école pour être marié	81,8	9,0	9,2
Les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation	45,6	29,4	25,0
Même après le mariage, une fille peut continuer sa scolarité si elle le désire	48,7	22,6	28,7
Les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé d'eux-mêmes	58,9	23,9	17,2
Il est de la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte	35,5	23,9	40,6
Une fille non mariée n'a pas de valeur	31,9	19,0	49,2
Une femme qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille	54,7	21,1	24,2

Deux idées ont été rejetées par plus d'un tiers des adolescents (tous sexes confondus). La 1ère est celle qui attribue à la fille la responsabilité de tomber enceinte. Elle est rejetée par 34,3% des filles et 40,6%

des garçons. La seconde stipule qu'une fille non mariée n'a pas de valeur. Elle est intégralement rejetée par près de la moitié des garçons (49,2%) et plus d'un tiers des filles (34%).

Pour autant, la lutte contre le mariage d'enfants requiert des alternatives socioéconomiques crédibles à la pratique.

« Pourquoi voulez-vous que nous gardions chez nous des filles qui ne sont ni à l'école coranique ni à l'école occidentale et qui n'exercent aucun métier? Ici, le manque d'emploi fait en sorte que les hommes démissionnent de leurs responsabilités vis-à-vis des enfants. Les charges de ces derniers sont beaucoup plus assumées par les femmes. Face aux difficultés auxquelles elles font face, les femmes cherchent à marier leurs filles le plus tôt possible ». C'est l'une des préoccupations les plus importantes soulevées par les populations locales lors de la mission d'identification des sites d'intervention.

Ainsi, les adolescents ont été interrogés sur cette question (cf. tableau 29).

La première préoccupation est alors de savoir s'il existe, au niveau local, des alternatives économiques susceptibles de permettre aux enfants d'échapper au mariage. Une proportion importante des adolescents (53,6% des filles et 65,8% des garçons) en sont optimistes.

Tableau 29: Répartition (%) des adolescents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées

Tableau 27 : Repartition (78) des adolescents en fonction des alternatives au ma	% des filles	% des garçons
Pensez-vous qu'il existe des alternatives économiques pouvant		
permettre aux enfants d'échapper au mariage précoce ?	53,6	65,8
?		
Si oui, quelles sont les méthodes que vous connaissez ?		
Couture	23,0	43,5
Coiffure	7,2	7.4
Menuiserie	2,6	12.7
Mécanique	1.3	21.0
Maconnerie	1,3	11.5
Plomberie	0.0	3.4
Construction métallique	0,2	1.2
Electricité	0.1	3,1
lardinage	5,3	25,9
Vente de carburant	0.3	5.2
Informatique/électronique	0.0	1.4
Taxi/taxi moto	4.2	9.2
Artisanat	5,8	13.3
Vente des journaux/cartes téléphoniques	0,4	0.0
Travaux domestiques	19,8	2,9
Industries extractives	0,4	0.5
Commerce général	13,6	35,6
Import/export	2,7	0,7
TP et bâtiments	0,1	0,7
Hôtel – bar -restaurant	0,2	5,3
Transport commun	0,4	1,7
Boulangerie	0,6	0,8
Pâtisserie	0,0	0,2
Participation aux groupements des jeunes	0,2	0,7
Participation aux activités civiques, politiques ou syndicales	0,1	ا,ا
Participation aux actions sociales et œuvres de bienfaisance	4,2	0,4
Activité économique/participation aux clubs d'épargne	0,5	0,4
Participation aux activités sportives/artisanales	0,3	0,4
Participation aux organisations féminines	0,1	0,9
Participation aux organisations religieuses	0,9	0,7
Autres (aller à l'école, aller en exode, petits commerce, tricotage, etc.)	27,3	10,1

Les alternatives les plus fréquemment évoquées par les filles sont i) aller à l'école ou en exode ou exercer des petits métiers (27,3%), ii) la couture (23%), iii) les travaux domestiques (19,8%) et iv) le commerce général (13,6%).

Dans l'ordre de préséance, les garçons s'intéressent plutôt à la couture (43,5%), au commerce général (35,6%), au jardinage (25,9%), à la mécanique (21%), à l'artisanat (13,3%), à la menuiserie (12,7%) et à la maçonnerie (11,5%).

6.3.13. Violences associées au mariage d'enfants

L'une des motivations de la lutte contre le mariage d'enfants est que cette pratique s'accompagne généralement des violences basées sur le genre. Celles-ci se présentent souvent sous la forme verbale (menaces, chantage, manipulation, injures, etc.) ou physique (coups et blessures, gifles, etc.).

Il a été demandé aux adolescents l'expérience qu'ils ont vécue dans le processus de mise en couple, que cette expérience ait abouti au mariage ou non. Les réponses sont reportées à la figure suivante.

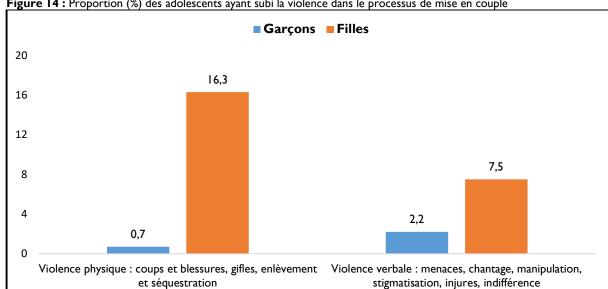


Figure 14: Proportion (%) des adolescents ayant subi la violence dans le processus de mise en couple

Que l'on considère la forme physique ou verbale, la violence touche les filles de façon beaucoup plus disproportionnée. La proportion des filles ayant vécu des actes de violence physique dans le processus de mise en couple est de 16,3% contre 0,7% pour les garçons. De même, 7,5% des filles ont subi la violence verbale contre 2,2% des garçons.

6.4. Caractéristiques sociodémographiques des parents et leurs perceptions sur le mariage d'enfants

Cette section vise à apprécier le contexte général du mariage d'enfants ayant prévalu par le passé afin d'avoir une idée sur son évolution en termes de ressemblances et des dissemblances entre les circonstances antérieures et actuelles.

6.4.1. Caractéristiques sociodémographiques des parents

On a tendance à penser que les anciennes générations sont plus résistantes au changement de mentalité. Ainsi, il est important d'apprécier les caractéristiques sociodémographiques des parents des adolescents (cf. tableau 30).

Près de trois mères ou tutrices sur cinq (58%) sont âgées de moins de 40 ans. Cette proportion n'est que de 17% chez les pères ou tuteurs d'adolescents. Plus de la moitié des pères/tuteurs (52,8%) sont âgés d'au moins 50 ans. Dans leur quasi-totalité (99,4%), ces pères/tuteurs sont chefs de ménages et approximativement huit mères/tutrices d'adolescents sur dix (80,4%) se déclarent épouses du chef de ménage, corroborant ainsi l'idée selon laquelle, au Niger, les hommes se marient le plus souvent avec des femmes beaucoup plus jeunes qu'eux.

Relativement rares sont les parents ayant fréquenté l'école (8,3% pour les mères/tutrices et 12,1% pour les pères/tuteurs).

Tableau 30 : Caractéristiques et circonstances du mariage des parents

Tableau 30 . Caracteristiques et circonstances du manage des parents	% des mères	% des pères
	ou tutrices	ou tuteurs
Age des parents		
Moins de 30 ans	18,5	2,1
30 à 39 ans	39,5	14,9
40 à 49 ans	22,9	30,4
50 à 59 ans	10,3	28,3
60 ans et plus	8,8	24,5
Lien de parenté des parents des adolescents avec le CM		
CM	17,2	99,4
Epouse/époux	80,4	0,0
Fille/fils	0,3	0,1
Mère/père	0,7	0,3
Sœur /frère	0,3	0,1
Autre parent	1,1	0,2
Avez-vous déjà fréquenté l'école ?		
Oui	8,3	12,1
Non	91,7	87,9
Niveau d'éducation		
Primaire	70,2	56,4
Secondaire I	29,8	41,5
Secondaire 2		2,1
Supérieur		0,1
Pourquoi avez-vous arrêté vos études à partir de ce niveau ?		
Insuffisance de travail	3,7	
Mariage	46,0	
Manque de famille d'accueil	20,3	
Eloignement de l'école	6,8	
Exercice d'une activité économique	1,5	
Charge de travail familial	13,7	
Autres	8,0	

Pour les parents scolarisés, les études ne sont que de courte durée. Aucune mère/tutrice n'a dépassé le premier cycle du niveau secondaire. Respectivement 70,2% et 29,8% d'entre elles ont atteint le niveau primaire et le niveau secondaire 1. Le constat est similaire chez les pères/tuteurs puisque seuls 2,2% d'entre eux ont franchi le premier cycle secondaire : 56,4% d'entre eux ont arrêté leurs études au niveau primaire et 41,5% au niveau secondaire premier cycle.

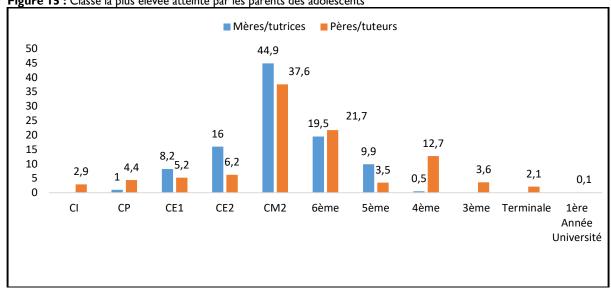


Figure 15 : Classe la plus élevée atteinte par les parents des adolescents

Quand on considère la classe la plus élevée atteinte par ces parents (figure 14), le constat est que la transition du primaire vers le secondaire constitue le goulot d'étranglement. En effet, c'est à partir du CM2 qu'une baisse drastique s'observe.

6.4.2. Parades des parents au moment de leur premier mariage

Il est aussi important de revenir sur le parcours matrimonial personnel des parents (tableau 31). Cela permet non seulement de comparer leur époque au contexte actuel, mais aussi d'apprécier l'importance du dialogue intergénérationnel.

Comme indiqué plus haut, 88,4% des filles sont mariées dans leur enfance (avant l'âge de 18 ans) dont 48,6% avant l'âge de 15 ans. Cette proportion était de 81,8% chez les mères/tutrices à leur époque dont 46% avant l'âge de 15 ans. Ce qui suggère que, au-delà des normes socioculturelles, les facteurs sociodémographiques ont exacerbé la pratique du mariage d'enfants.

Egalement, la prévalence du mariage avant l'âge de 18 ans a fortement augmenté chez les hommes en passant de 26,7% chez les anciennes générations à 47,9% chez les jeunes générations, conséquence probable d'un relâchement de l'attachement aux valeurs culturelles. En effet, au Niger, les normes culturelles confèrent aux femmes de droit d'être logées, nourries et habillées par leur mari. Pour cette raison, les hommes ont tendance à retarder leur mariage jusqu'à ce qu'ils soient financièrement aptes à faire face à ces responsabilités. Au fil des générations, les hommes se soustraient de cette obligation coutumière et se marient sans s'en soucier.

Tableau 31 · Expériences personnelles des parents sur le premier mariage

	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
A quel âge étiez-vous marié pour la première fois ?		
Moins de 15 ans	46,0	0
15 à 17 ans	35,8	26,7
18 ans et plus	18,2	73,3
Etiez-vous consentent pour ce mariage?		
Oui	80,3	83,4
Non	19,7	16,6
Avez-vous vécu des problèmes avec votre premier mariage?		
Oui	18,5	
Non	81,5	
A votre époque, en général, qui décide du mariage des filles ?		
Les deux parents ensemble	26,1	64,4

La mère ou tutrice seule	0,2	3,7
Le père ou tuteur seul	11,4	20,1
Le cercle familial côté maternel et côté paternel	31,9	4,4
Le cercle familial côté maternel seulement	1,7	0,0
le cercle familial côté paternel seulement	27,6	4,7
Les concernées elles-mêmes	0,6	0,0
Autres	0,6	2,7

De l'avis des mères/tutrices, chez les anciennes générations, le mariage est beaucoup plus une affaire de cercle familial (61,2% des cas). Près des neuf dixièmes (88,2%) des pères/tuteurs pensent plutôt que ce sont les deux parents qui décident individuellement ou collectivement du mariage de leur fille. Ce qui rejoint les avis donnés par les adolescents puisque, comme nous l'avons vu précédemment, 79,8% des garçons et de 77,3% des filles considèrent que la décision de marier une fille incombe à ses parents.

6.4.3. Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage

Le différentiel d'âge entre les conjoints est souvent considéré comme un indice de l'équité genre. Plus il est faible, plus les couples ont tendance à entretenir des rapports équilibrés. Le tableau 32 et le graphique 15 fournissent des informations sur cette question ainsi que certaines réalités connexes.

Tableau 32 : Caractéristiques du (de la) premier (ère) époux (se) et typologie du mariage

Tableau 32 : Caracteristiques du (de la) premier (ere) epoux (se) et typologie du	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Au moment de votre premier mariage, quel était l'âge de votre conjoint (e) ?		
Moins de 15 ans	0	43,4
15 – 17 ans	19,9	48, I
18 – 24 ans	53,2	8,5
25 ans et plus	46,8	0,0
Votre premier (ère) époux (se) a-t-il (elle) été à l'école ?		
Oui	12,0	4,4
Non	88,0	95,6
Quel était le niveau d'éducation de votre premier (ère) époux (se) ?		
Primaire	66,8	85,5
Secondaire I	31,4	14,5
Secondaire 2	0,0	0,0
Supérieur	1,8	
Avez-vous un lien de sang avec votre premier (ère) époux (se)?		
Oui	58,2	60,1
Non	41,8	39,9
Statut du premier mariage		
Monogame	84,6	
Polygame	15,4	
Type du premier mariage		
Promesse des parents	5,3	11,3
Arrangement entre les parents sans votre consentement	28,3	8,7
Arrangement entre les parents suivi de votre consentement	22,9	33,6
Choix individuel	43,5	46,4

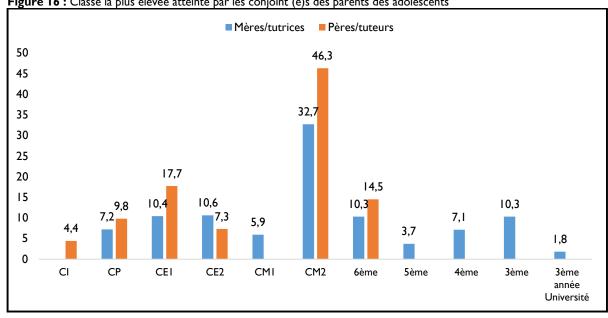


Figure 16 : Classe la plus élevée atteinte par les conjoint (e)s des parents des adolescents

Dans toutes les deux générations, le choix des hommes se porte sur des femmes beaucoup plus jeunes. Tous les hommes mariés (y compris le vieux de 55 ans et plus) vivent maritalement avec des femmes âgées de moins de 25 ans. Approximativement, neuf hommes de l'ancienne génération sur dix (91,5%), vivent en couple avec des femmes de moins de 18 ans. Un peu moins d'une femme de l'ancienne génération sur cinq (19,9%) avaient, au moment de leur premier mariage, des conjoints âgés de moins de 18 ans.

Les parents des adolescents formaient des couples également très peu scolarisés : 4,4% des pères/tuteurs (respectivement 12% des mères/tutrices) ont déclaré que leurs épouses (respectivement époux) ont été à l'école. Bien qu'elle soit si faible, cette scolarisation ne dépasse presque pas le premier cycle secondaire aussi bien du côté des hommes que de celui des femmes. Là encore, la transition du primaire au secondaire constituait le goulot d'étranglement (cf. figure 15).

Selon 58,2% des mères/tutrices et 60,1% des pères/tuteurs, il existe un lien de sang entre eux et leurs premier(ère)s époux (ses). La prééminence de ce type de mariage suggère la fréquence des mariages arrangés entre les parents le plus souvent dans l'objectif de solidifier les liens familiaux. Certes, près des deux tiers (66,4%) des mères/tutrices et exactement huit pères/tuteurs sur dix (80%) ont évoqué soit un choix individuel, soit un arrangement entre les parents suivi de leur consentement, mais ce consentement n'intervient souvent qu'après les arrangements familiaux.

6.4.4. Perceptions des parents sur le mariage d'enfants

Nous venons de voir que les parents sont à l'avant-garde du mariage d'enfants. Il est donc important de connaître leurs perceptions en la matière. Le tableau 33 résume les réponses qu'ils ont données aux questions qui leur ont été posées dans ce sens.

Tableau 33 : Connaissance des parents sur l'âge légal minimum au mariage et pratiques locales

	% des mères	% des pères
	ou tutrices	ou tuteurs
Selon vous, à partir de quel âge, une fille doit-elle se marier ?		
Moins de 14 ans	6,6	18,9
14 à 17 ans	73,2	57,1
18 ans et plus	20,2	24,0
Selon vous, à partir de quel âge, un garcon doit-il se marier?		
Moins de 18 ans	12,3	11,8
18 à 24 ans	66,4	75,4
25 ans et plus	21,3	12,8
Conseillerez-vous aux filles de se marier avant l'âge de 18 ans ?		

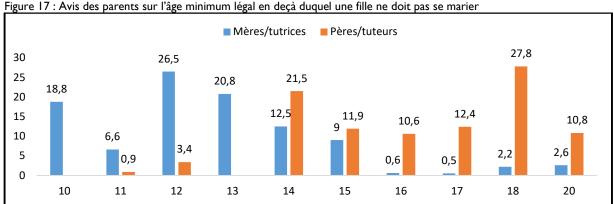
Oui	93.3	81.7
Non	6.7	18.3
Conseillerez-vous aux filles de se marier avant l'âge de 15 ans ?		
Oui	51,4	16,1
Non	48,6	83,9
Conseillerez-vous aux garcons de se marier avant l'âge de 18 ans ?		
Oui	58.5	32.6
Non	41,5	67,4
Conseillerez-vous aux garçons de se marier avant l'âge de 15 ans ?		
Oui	0,7	1,7
Non	99,3	98,3
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en		
deçà duquel une fille ne doit pas se marier ?		
Oui	23,4	25,5
Non	76,6	74,5
Du point de vue juridique, existe-t-il un âge en		
deçà duquel un garçon ne doit pas se marier ?		
Oui	23,8	20,9
Non	76,2	79, I

Il ressort de ce tableau que près de huit mères/tutrices sur dix (79,8%) estiment qu'une fille devrait se marier avant l'âge de 18 ans. Cet avis est aussi partagé par 76% des pères/tuteurs. D'ailleurs, pour près d'un père/tuteur sur cinq (18,9%), une fille doit se mettre en couple avant d'atteindre l'âge de 14 ans. La proportion des parents qui conseilleraient aux filles de se marier avant leurs 18 ans est davantage importante (93,3% des mères/tutrices et 81,7% des pères/tuteurs). Plus de la moitié des mères/tutrices (51,4%) conseilleraient le mariage aux filles même avant l'âge de 15 ans contre 16,1% des pères/tuteurs.

Les parents ne sont pas proportionnellement nombreux à penser que les garçons devraient se marier avant leur 18ème anniversaire (12,3% des mères/tutrices et 11,8% des pères/tuteurs) bien que près des trois cinquièmes des mères/tutrices (58,5%) et près d'un tiers des pères/tuteurs (32,6%) déclarent qu'ils le conseilleraient. Toutefois, très rares sont les parents qui exhorteraient les garçons à se marier avant l'âge de 15 ans (0,7% des mères/tutrices et 1,7% des pères/tuteurs).

Les parents ont aussi été interrogés sur leur connaissance de l'âge minimum légal au mariage. On se rappelle qu'au Niger cet âge est de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons. Moins d'un quart des mères/tutrices (23,4%) savent que la loi a fixé un âge minimum pour mettre une fille en couple. Le niveau de connaissance est des pères/tuteurs est approximativement le même (25,5%).

Le constat est similaire quant à l'âge minimum au mariage pour les garçons que seulement 23,8% des mères/tutrices et 20,9% des pères/tuteurs déclarent connaître.



Dans l'objectif de s'assurer de l'effectivité de leur connaissance, les parents ayant déclaré connaître l'âge minimum légal au mariage ont été priés de préciser cet âge. Les réponses données figurent sur les graphiques 16 et 17.

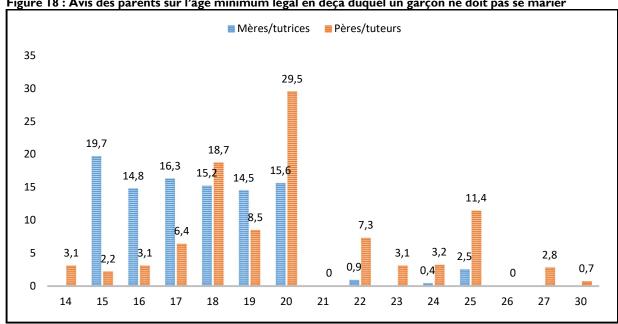


Figure 18 : Avis des parents sur l'âge minimum légal en deçà duquel un garçon ne doit pas se marier

Ainsi, on observe que seulement 9% des mères/tutrices et 11,9% des pères/tuteurs, ayant déclaré connaitre l'âge minimum légal pour le mariage des filles, ont une connaissance réelle de cet âge. En ce qui concerne l'âge minimum légal pour le mariage des garçons, ces proportions sont de 15,2% et 18,7% respectivement pour les mères/tutrices et pour les pères/tuteurs.

6.4.5. Raisons de la persistance de la pratique du mariage d'enfants

Il a été aussi recueilli les points de vue des parents sur les raisons qui sous-tendent la persistance du mariage d'enfants (cf. tableau 34).

Tableau 34 : Raisons de la persistance du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs

	% des mères	% des pères
	ou tutrices	ou tuteurs
Analphabétisme des parents	31.7	38.8
Analphabétisme des enfants	3.3	25.7
Mangue d'emploi pour les ieunes	2.3	7.8
Précocité de l'activité sexuelle	18.4	36.9
Méconnaissance des pratiques contraceptives	0.0	0.5
Non disponibilité des produits contraceptifs	0.2	0.9
Eviter l'activité sexuelle prénuntiale	10.1	21.6
Eviter les grossesses illégitimes	42.7	24.6
Responsabiliser l'enfant	4.5	20.4
Préserver l'honneur familial	8.4	22.4
Respecter les enseignements religieux	2.4	14.8
Mangue d'alternatives au mariage	3.8	2.0
Réduire les charges de la famille	3.7	3.5
Pauvreté	7.8	5.0
Perpétuer la tradition des ancêtres	0.0	14.4
Pressions sociales	12.2	3.0
Avoir une descendance nombreuse	0.0	1.3
Garantir les droits religieux des enfants	2.5	3.6
Effet d'imitation	15.8	9.7
Méconnaissance de la loi sur l'âge minimum au mariage	0.6	0.9
Non application de la loi sur l'âge minimum	0.8	0.5
Méconnaissance des conséquences du mariage d'enfants	1.5	0.7
Déperditions scolaires	0.4	3.4
Faible qualité de l'enseignement	0.2	0.7
Autres	5,6	7,9

Globalement, quatre principales raisons se dégagent : i) le souci d'éviter les grossesses illégitimes (cité par 42,7% des mères/tutrices et 24,6% des pères/tuteurs), ii) l'analphabétisme des parents (31,7% des mères/tutrices et 38,8% des pères/tuteurs), iii) la précocité de l'activité sexuelle (18,4% des mères/tutrices et 36,9% des pères/tuteurs), iv) l'analphabétisme des enfants (25,7% des pères/tuteurs).

Toutes ces quatre raisons pivotent autour de l'éducation et de la préservation de l'honneur familial.

6.4.6. Conséquences du mariage d'enfants selon les parents

Le tableau 35 présente les réponses données par les parents d'adolescents aux questions sur les conséquences de la pratique du mariage d'enfants.

Les conséquences qu'ils connaissent les plus sont i) les difficultés d'accouchement relevées par 66,7% des mères/tutrices et 91% des pères/tuteurs, ii) les grossesses prématurées (54,4% des mères/tutrices et 32,3% des pères/tuteurs), iii) le risque de mortalité maternelle (22% des mères/tutrices et 62,6% des pères/tuteurs) et iv) le risque de mortalité infantile (16,8% des mères/tutrices et 52,1% des pères/tuteurs).

Tableau 35 : Conséquences du mariage d'enfants selon les parents/tuteurs

	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Grossesses prématurées	54,4	32,3
Difficultés d'accouchement	66,7	91,0
Risque de mortalité maternelle	22,0	62,6
Risque de mortalité infantile	16,8	52,1
Risque de fistule obstétricale	23,0	47,7
Risque d'IST/VIH	0,6	7,8
Incontinence urinaire prolongée (dystocie)	7,3	14,3
Abandon scolaire	2,0	6,9
Privation des opportunités d'emploi ou d'auto-emploi	0,2	2,0
Vulnérabilité aux violences basées sur le genre	2,7	2,2
Instabilité des couples (le mariage ne dure pas)	14,5	32,5
Prostitution	22,9	6,4
Perpétuer les inégalités genre	0,3	0,9
Maintenir la femme dans un statut inférieur	0,2	0,8
Croissance rapide de la population	1,0	6,2
Surexploitation des terres	0,1	1,1
Difficultés de trouver un emploi	2,3	2,2
Autres	2,3	1,2
Ne sait pas	2,3	3,5

Les préoccupations relatives aux rapports genre (vulnérabilité aux violences basées sur le genre, perpétuer les inégalités genre ou maintenir la femme dans un statut inférieur) n'ont été citées que par très peu de parents.

6.4.7. Recommandations des parents pour prévenir le mariage d'enfants

Le croisement des tableaux 33 et 36 permet de relever un manque de concordance entre la proportion des parents qui conseilleraient aux filles de se marier avant l'âge de 18 ans (93,3% des mères/tutrices et 81,7% des pères/tuteurs) et celle des parents qui se déclarent favorables à la lutte contre le mariage d'enfants (86,7% des mères/tutrices et 85,3% des pères/tuteurs). En réalité, ce contraste n'est qu'apparent au regard des perceptions des parents sur l'âge « normal » ou légal au mariage. En effet, on peut se demander sur l'âge en deçà duquel la majorité des parents supposent que le mariage est précoce et qu'il faut le combattre.

 Tableau 36 : Position et recommandations des parents en matière de lutte contre le mariage d'enfants

	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Etes-vous favorable à la lutte contre le mariage d'enfants ?	86,7	85,3

Si oui, quelle recommandation faites-vous?		
Aucune recommandation	3,4	1,4
Mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille	13,5	45,3
Sensibiliser les mères uniquement	4,9	4,1
Sensibiliser les pères/tuteurs uniquement	2,4	3,3
Sensibiliser les deux parents	70,0	83,9
Sensibiliser les enfants	15,3	59,8
Dénoncer en collaboration avec les leaders communautaires	1,4	19,2
Dénoncer en collaboration avec les responsables des services techniques	0,4	5,6
Sensibiliser les leaders communautaires	24,5	38,3
Vulgariser la loi sur le consentement au mariage	3,0	3,8
Vulgariser la loi sur l'âge minimum au mariage	6,5	3,7
Veiller sur l'application de la loi sur le consentement au mariage	5,4	3,4
Veiller sur l'application de la loi sur l'âge minimum au mariage	2,3	2,5
Impliquer les leaders communautaires dans l'application de ces lois	1,9	2,8
Offrir des opportunités économiques aux adolescents	6,4	3,1
Autres	0,7	0,3

Dans tous les cas, l'enquête a recueilli les recommandations des parents pour éliminer la pratique du mariage d'enfants. Les recommandations les plus fréquemment formulées vont dans le sens d'entreprendre des actions de sensibilisation. Cette dernière doit prioritairement viser les deux parents (selon 70% des mères/tutrices et 83,9% des pères/tuteurs), les enfants eux-mêmes (selon 15,3% des mères/tutrices et 59,8% des pères/tuteurs) et les leaders communautaires (selon 24,5% des mères/tutrices et 38,39% des pères/tuteurs).

Outre, les actions de sensibilisation, on note que 13,5% des mères/tutrices et 45,3% des pères/tuteurs recommandent de mieux encadrer et orienter la scolarisation de la jeune fille.

6.4.8. Perception des parents sur les droits des enfants

Le mariage d'enfants constitue évidemment une violation des droits humains. C'est pourquoi l'enquête a cherché à recueillir les avis des parents sur certains droits des enfants (cf. tableau 37).

Tableau 37: Perception des parents autour des droits des enfants

Proposition	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Le mariage d'enfants doit être banni	93,6	92,5
Les filles ont le droit de consentir avant d'être mariées	62,0	94,2
Une fille ne doit pas être enlevée de l'école pour être mariée	46,6	76,5
Un garçon ne doit pas être enlevé de l'école pour être marié	49,4	86,0
Les filles et les garçons ont les mêmes droits à l'éducation	58,7	64,5
Même après le mariage, une fille peut continuer sa scolarité si elle le désire	56,4	64,7
Les jeunes peuvent refuser le mariage non décidé d'eux-mêmes	57,0	75,7
Il est de la responsabilité de la fille d'éviter de tomber enceinte	38,7	36,6
Une fille non mariée n'a pas de valeur	53,0	37,3
Une femme qui n'est pas mariée tôt présente un risque pour sa famille	36,3	62,3

La grande majorité des parents (93,6% des mères/tutrices et 92,5% des pères/tuteurs) estiment le mariage d'enfants doit être banni. En plus, d'autres opinions favorables à l'élimination de cette pratique ont été développées par une bonne partie des parents que ce soit en ce qui concerne l'éducation, le droit de consentir au mariage ou de décider du moment d'entrer dans la vie conjugale ou encore quant à l'égalité des droits entre les deux sexes.

Cette volonté ne semble pas suffire. En effet, comme il a été souligné plus haut, le mariage d'enfants est au carrefour de plusieurs facteurs dont les contraintes économiques. Pour surmonter celles-ci, il

faudrait trouver des alternatives crédibles. Les parents ont été interrogés sur les opportunités économiques pouvant permettre aux enfants d'échapper au mariage (cf. tableau 38).

Environ neuf mères/tutrices sur dix (88,2%) estiment qu'il en existe au niveau local. Cette proportion est davantage importante chez les pères/tuteurs (93,2%).

Comme opportunités, les mères/tutrices ont principalement évoqué i) l'école ou école coranique, la mise à disposition d'un fonds de commerce, l'encadrement des jeunes, etc. (36%); ii) les travaux domestiques (28,6%); iii) la couture (23,8%); iv) le commerce général (18,3%) et v) le jardinage (10,1%).

Quant aux pères/tuteurs, ils ont plus cité i) la couture (68%) ; ii) le jardinage (45,8%) ; iii) le commerce général (44,2%) ; iv) la mécanique (30,4%) ; v) l'artisanat (26,8%) et vi) la menuiserie (21%).

Tableau 38 : Répartition (%) des parents en fonction des alternatives au mariage d'enfants citées

	% des mères ou tutrices	% des pères ou tuteurs
Pensez-vous qu'il existe des alternatives économiques pouvant permettre aux enfants d'échapper au mariage précoce ?	88,2	93,2
Si oui, quelles sont les méthodes que vous connaissez ?		
Couture	23,8	68,0
Coiffure	4,4	12,9
Menuiserie	3,4	21,0
Mécanique	1,0	30,4
Maçonnerie	5,7	17,6
Plomberie	0,6	3,5
Construction métallique	1,3	1,6
Electricité	0,3	6,3
Jardinage	10,1	45,8
Vente de carburant	0,4	9,5
Informatique/électronique	0,0	0,8
Maroquinerie/cordonnerie	3,6	3,4
Taxi/taxi moto	6,1	12,0
Artisanat	10,1	26,8
Vente des journaux/cartes téléphoniques	0,1	0,3
Travaux domestiques	28,6	2,2
Industries extractives	0,8	2,0
Commerce général	18,3	44,2
Import/export	1,1	1,3
TP et bâtiments	0,0	0,1
Hôtel – bar -restaurant	0,1	0,3
Transport commun	0,4	0,6
Boulangerie	0,2	1,3
Pâtisserie	0,3	0,0
Participation aux groupements des jeunes	0,1	3,2
Participation aux activités civiques, politiques ou syndicales	0,4	2,0
Participation aux actions sociales et œuvres de bienfaisance	7,9	0,6
Activité économique/participation aux clubs d'épargne	0,7	2,0
Participation aux activités sportives/artisanales	0,1	0,7
Participation aux organisations féminines	0,8	2,2
Participation aux organisations religieuses	0,5	1,8
Autres (Ecole ou école coranique, fournir un fonds de commerce, encadrer les jeunes, etc.)	36,0	8,4

La couture, le commerce général et le jardinage sont les activités conjointement évoquées par les deux catégories des parents (mères/tutrices et pères/tuteurs) dans des proportions considérables.

6.4.9. Connaissance des pratiques contraceptives par les mères/tutrices

Les questions relatives aux pratiques contraceptives n'ont concerné que les mères/tutrices (cf. tableau 39).

Tableau 39 : Connaissance des méthodes contraceptives chez les mères/tutrices

	%
A l'époque de votre (premier) mariage, existait-il des méthodes permettant aux femmes d'éviter ou de retarder la grossesse ?	56,6
Quelles sont les méthodes que vous connaissez ?	
Abstinence	2,0
Amulette/gris-gris	52,3
Méthode de calendrier	0,6
Retrait	0,0
MAMA	3,3
Préservatif masculin	2,1
Préservatif féminin	0,2
Pilule	68,9
Pilule de lendemain	0,2
DIU	2,4
Injectables	65,4
Implant	34,2
Stérilisation féminine	1,8
Stérilisation masculine	0,0
Autres	2,2

La première question se rapporte à l'existence des méthodes contraceptives au moment du premier mariage de ces mères/tutrices. A cette question, moins de trois mères/tutrices sur cinq (56,6%) répondent par l'affirmative.

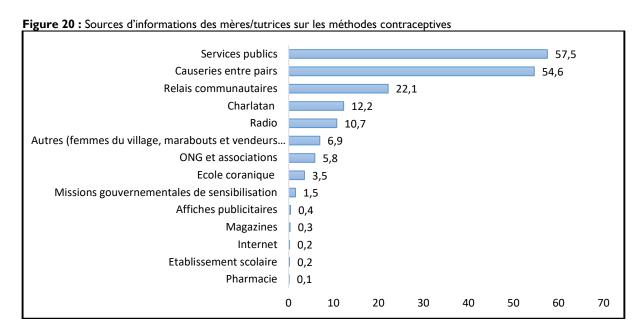
Les méthodes modernes les plus connues à cette époque sont la pilule (68,9%), les injectables (65,4%) et les implants (34,2%). Par ailleurs, on note une proportion importante (52,3%) des mères/tutrices ayant déclaré connaitre les méthodes traditionnelles (gris-gris/amulettes). Si la connaissance des mères/tutrices est bien meilleure que celle des adolescentes (précédemment examinée), il convient de noter que l'ordre de préséance est exactement le même pour les filles et leurs mères/tutrices. Ce qui suggère que le plateau technique des structures sanitaires locales n'a pas significativement évolué entre les deux époques.

Figure 19 : Connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives par les mères/tutrices Abstinence 88,8 Amulette/gris-gris 71,8 DIU 65,7 Préservatif féminin 58,3 Méthode de calendrier (collier) 54,5 Injectables 52,5 Pilule 51.7 Pilule de lendemain Préservatif masculin 42,4 MAMA 39,2 Implant 36,5 0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

Par contre, la connaissance de l'utilisation correcte des méthodes contraceptives est quelque peu différente entre les filles et leurs mères/tutrices. Plus haut, nous avons vu que chez les premières, l'ordre est le suivant : méthodes traditionnelles (53,2%), injectables (29,2%), MAMA (28%) et pilule (21,3%) tandis que les méthodes dont l'utilisation est plus connue par les secondes sont l'abstinence (88,8%), les méthodes traditionnelles (71,8%), le DIU (65,7%), le préservatif féminin (58,3%), la méthode du calendrier (54,5%), les injectables (52,5%) et la pilule (51,7%)

6.4.10. Sources d'informations des mères/tutrices sur les méthodes contraceptives,

Tout comme les adolescentes, les mères/tutrices ont été interrogées sur leurs sources d'information en matière des pratiques contraceptives (cf. figure 19).



Les deux principales sources identifiées sont les mêmes, mais dans un ordre inverse. Les filles ont cité les causeries entre pairs (32,9%) suivies des services publics (14,9%) alors que leurs mères/tutrices ont cité d'abord les services publics (57,5%) puis les causeries entre pairs (54,6%).

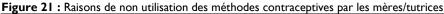
6.4.11. Utilisation des pratiques contraceptives par les mères/tutrices des adolescents

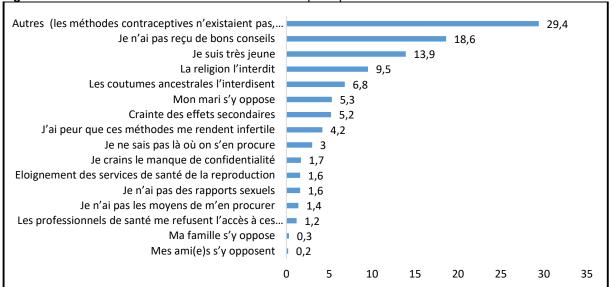
Le tableau 40 présente l'utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices au cours des cinq (05) premières années ayant suivi leur premier mariage.

Tableau 40 : Utilisation des méthodes contraceptives par les mères/tutrices

	%
Aviez-vous au moins une fois utilisé une de méthode de PF pendant les 5 premières années de votre mariage ?	37,5
Abstinence	2,1
Amulette/gris-gris	53,9
Méthode de calendrier (collier)	0,3
Retrait	0,0
MAMA	0,9
Préservatif masculin	0,1
Préservatif féminin	0,0
Pilule	59,5
Pilule de lendemain	0,0
DIU	0,6
Injectables	46,7
Implant	8,1
Stérilisation féminine	0,6
Stérilisation masculine	0,0
Autres	0,0

Seules 37,5% des mères/tutrices ayant déclaré connaître les pratiques contraceptives, à l'époque de leur premier mariage, ont fait recours à ces pratiques durant les 5 premières années ayant suivi leur première mise en couple. A l'image des méthodes connues, les méthodes utilisées sont essentiellement la pilule (59,5%), les injectables (46,7%) et l'implant (8,1%). A ces méthodes modernes, s'ajoutent les méthodes traditionnelles assez répandues dans le contexte local (53,9%).





Pour les mères/tutrices qui n'ont pas recouru aux pratiques contraceptives, les raisons évoquées sont essentiellement l'absence des méthodes y afférentes (29,4%), le manque de bons conseils en la matière (18,6%) et le fait d'être très jeunes à l'époque (13,9%).

7. Conclusion

S'appuyant sur les communautés rurales du département de Mirriah (région de Zinder), cette enquête a significativement contribué à documenter la pratique du mariage d'enfants au Niger.

Les principaux résultats confirment que cette pratique est au carrefour de plusieurs problématiques. D'abord les localités concernées éprouvent des difficultés à accéder à de nombreuses infrastructures socioéconomiques handicapant ainsi les perspectives du développement local et la jouissance des services de base (santé, éducation, protection, etc.). L'activité économique n'y est que très peu diversifiée et entre quasi-exclusivement dans le cadre des luttes quotidiennes pour la survie. Aussi, pour de nombreuses familles, la survie dépend énormément des transferts des fonds reçus des membres ayant émigré.

Dans ce contexte, bien que les adolescents et leurs parents aient une bonne connaissance des conséquences du mariage d'enfants et se déclarent favorables à lutter contre, la pratique reste très répandue et touche les filles de façon disproportionnée. Elle tient tantôt au de préservation de l'honneur familial tantôt à l'ignorance des adolescents et de leurs parents.

Pourtant, de façon inattendue, 95,2% des filles et 56,7% des garçons ont déclaré avoir décidé de l'âge auquel ils se sont mariés. En plus, 89,5% des filles et 92,8% des garçons ont affirmé avoir choisi euxmêmes leurs conjoint(e)s. Peu ou pas scolarisés, ces adolescents ne trouvent d'autres alternatives à la migration et au mariage. Cette situation est exacerbée par la conjonction entre une démographique accélérée et les faibles capacités de création d'emplois locaux. Dès lors, la préoccupation transversale est d'agir pour que les jeunes puissent améliorer leurs conditions de vie.

Près de huit parents sur dix estiment qu'une fille devrait se marier avant l'âge de 18 ans. La proportion des parents qui conseilleraient aux filles de se marier avant leurs 18 ans est davantage importante. Plus de la moitié des mères/tutrices conseilleraient le mariage aux filles même avant l'âge de 15 ans. Par contre, peu des parents pensent que les garçons devraient se marier avant leur 18ème anniversaire et il n'existe pratiquement pas des parents qui le conseilleraient avant l'âge de 15 ans.

Pour lutter contre le mariage d'enfants, les adolescents tout comme leurs parents ont prôné d'entreprendre des actions de sensibilisation (visant les parents, les adolescents et les leaders communautaires), ainsi que le soutien à la scolarisation de la jeune fille.

Malgré les actions de sensibilisation menées par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers, le niveau de connaissance et d'utilisation des pratiques contraceptives est très faible chez les adolescents tous sexes confondus. En revanche, le niveau de connaissance est important chez les mères/tutrices, même si cette connaissance contraste avec l'utilisation. Les méthodes les plus connues et les plus utilisées sont la pilule, les injectables, l'implant et les méthodes traditionnelles relevant de la science occulte.

La quasi-totalité des parents et une bonne partie des adolescents estiment qu'il existe, au niveau local, des alternatives économiques susceptibles de permettre aux enfants d'échapper au mariage. Les alternatives les plus fréquemment citées sont l'école ou l'école coranique, le commerce général, la couture, le jardinage, l'artisanat, la mécanique, la menuiserie et la maçonnerie.

Enfin, 16,3% des filles ont vécu des actes de violence physique dans le processus de mise en couple contre 0,7% des garçons. De même, 7,5% des filles ont subi la violence verbale contre 2,2% des garçons.